MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-troisième séance – Samedi 16 décembre 2000, à 20 h 30

Présidence de M. Bernard Paillard, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mme Marie-Thérèse Bovier, MM. Pierre de Freudenreich, François Harmann, Guy Mettan* et *Mme Evelyne Strubin.*

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade,* maire, *M. Manuel Tornare,* vice-président, *MM. André Hediger, Christian Ferrazino* et *Pierre Muller,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 1er décembre 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 16 décembre 2000, à 8 h, 10 h, 14 h, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2001 (PR-90 A/B/C)[1].

Suite du deuxième débat

Département de M. Alain Vaissade, maire (suite).
Page 43, cellule 310352, Théâtres et compagnies permanentes, groupe de comptes 365, Institutions privées (Théâtre de Carouge – Atelier de Genève, page jaune 83) (suite).

Le président. Nous reprenons nos débats à propos des amendements concernant le Théâtre de Carouge. Nous en avons reçu trois. Les deux premiers, déposés respectivement par M. Vaissade et par l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants (SI) et Parti du travail et Progressistes (TP), demandent la même chose, c'est-à-dire le rétablissement de la subvention de la Ville audit théâtre à hauteur de 700 000 francs. Le troisième, déposé par les Verts, demande le rétablissement de cette subvention à hauteur de 500 000 francs.

M[me] Marie-France Spielmann (AdG/TP). L'Alliance de gauche (SI et TP) soutiendra l'amendement présenté par le maire. Avant la direction de M. Georges Wod, le Théâtre de Carouge – Atelier de Genève était un théâtre de création. Il a toujours existé un échange de rôles entre le Théâtre de Carouge et le Théâtre de la Comédie. Le premier est un théâtre de création, tandis que le second base son programme sur l'accueil de spectacles. La période passée sous la direction de

[1] Rapports, 2551, 2779, 2791.

Beno Besson a donné une autre dimension à la Comédie; cependant, elle ne veut actuellement pas programmer de créations. Par conséquent, la complémentarité des deux théâtres subsiste et justifie la subvention de la Ville de Genève au Théâtre de Carouge. En outre, celui-ci est actuellement le plus grand employeur de comédiens de Suisse romande. Rappelons que, depuis 1998, la subvention de la Ville de Genève a été réduite de 1,5 million de francs à 700 000 francs. Nous vous proposons donc de soutenir le maintien de la subvention à hauteur de 700 000 francs.

M. Georges Breguet (Ve). Les relations difficiles entre les institutions culturelles situées hors de la ville mais que la Ville de Genève a depuis très longtemps aidées et subventionnées posent un cas d'école assez intéressant, qui concerne la répartition des attributions entre les communes et, pour ce qui est des affaires culturelles, entre le Canton et la Ville. On peut presque considérer que le cas d'école posé par le problème du Théâtre de Carouge est pathologique, vu la situation, et que nous sommes les médecins appelés au chevet du malade pour résoudre ce cas. Nous sommes simplement un peu étonnés de voir que certains partis dans cette salle proposent une euthanasie active et veulent supprimer complètement la subvention de la Ville de Genève au Théâtre de Carouge. Dans notre culture politique du consensus, il est assez exceptionnel que l'on fasse du chantage politique, et je trouve un peu dommage qu'on le fasse sur le dos d'institutions culturelles.

Il est vrai que la commune de Carouge doit prendre ses responsabilités, qu'elle est riche et que, dans un proche avenir, elle doit reprendre à son compte la subvention versée actuellement par la Ville de Genève. Cependant, nous, les Verts, nous proposons une thérapie de médecine douce, de type homéopathique, et c'est pour cela que nous sommes favorables à un rétablissement de la subvention à hauteur de 500 000 francs pour cette année, avec une poursuite des négociations et, petit à petit, un désengagement de notre commune.

M. Robert Pattaroni (DC). D'aucuns considèrent qu'il faut s'y prendre à l'avance et d'une manière tout à fait proportionnelle. C'est exactement ce que nous avions décidé il y a trois ans, si vous vous en souvenez. Il faut quand même se rendre compte qu'il y a une évolution dans notre canton, c'est-à-dire que certaines communes ne comptent plus sur la Ville pour s'équiper d'un point de vue culturel ou sportif; c'est par exemple le cas de la commune de Meyrin – une commune dynamique où, sauf erreur, l'Alternative a d'ailleurs sa place – que nous avons vue faire bâtir un centre culturel envié par de nombreuses collectivités publiques genevoises, y compris la Ville de Genève. Tout n'est peut-être pas simple, mais les autorités de Meyrin vont de l'avant, elles réalisent de grandes

choses et ne sont pas encore venues nous demander de les aider. En tout cas, elles ont pris leurs responsabilités, Monsieur Lescaze; c'est cela qui me paraît, au fond, intéressant. De même, les trois communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex ont décidé de se doter d'équipements sportifs que l'on n'avait pas l'habitude de voir dans une commune, et même d'une patinoire; je pense que c'est très bien ainsi.

Il faut quand même relever aussi que la commune de Carouge, grâce à la péréquation, reçoit des impôts des personnes habitant la ville de Genève et travaillant sur le territoire de Carouge, à commencer par les employés d'une banque assez connue et de nombreux autres lieux de travail où œuvrent des habitants de la ville de Genève. Demain, comme cela a été dit, les personnes habitant à Genève vont aller en nombre encore plus grand travailler sur le territoire de Carouge. Il faut donc que les communes grandissent et que les institutions évoluent avec la réalité.

Par voie de conséquence, je pense qu'il est temps, simplement, de réaliser le changement décidé et de ne pas présenter cette réalité comme étant une innovation. Nous sommes arrivés à l'aboutissement d'un long processus de désengagement, et il faut un jour que nous en parvenions au terme. Je pense donc que la meilleure solution pour nous consiste à voter en conséquence de cela et à placer ainsi la commune de Carouge, voire d'autres de ses partenaires, devant la réalité. On sait très bien le talent que le président-directeur général et metteur en scène de ce théâtre peut déployer pour obtenir des moyens, et je pense qu'il n'y a pas de raison de ne pas lui laisser la possibilité d'exercer ses talents.

M. Jean-Marc Guscetti (L). Parmi les libéraux, nous avons bien compris, à ce que nous a dit le magistrat, que le Théâtre de Carouge est en pleine mutation. Il semblerait qu'un passage de témoin va avoir lieu prochainement; il y a également différents projets de centres de formation au niveau romand. Nous avons également bien compris qu'un certain nombre de groupes dans cette enceinte étaient opposés à cette subvention. Quant à nous, notre perception du problème est la suivante: si on s'exprime en termes météorologiques, pour établir une analogie, on pourrait dire que, actuellement, le soleil brille à Carouge. Les entreprises – l'UBS, Pick Pay, etc. – affluent, des taxes professionnelles sont perçues et bientôt d'autres le seront également.

M. Michel Ducret (R). Ça baisse les impôts.

M. Jean-Marc Guscetti. Les Carougeois bénéficient finalement d'une excel-

lente qualité de vie: ils forment une commune indépendante, leur pouvoir d'achat est en forte évolution et, cadeau de Noël, ils pourraient encore bénéficier d'une subvention de 700 000 francs. Donc, tout va bien, le soleil brille. En ville de Genève, c'est un peu différent. En termes météorologiques toujours, je dirais que l'on a à la fois un front chaud et un front froid assez proches, avec de fortes différences de température et de pression. Ces deux fronts sont à l'intérieur du département des affaires culturelles, avec un front chaud qui correspond au désengagement de la Ville annoncé précédemment par le magistrat. A l'époque, il avait été dit que la Ville mettrait un jour fin à son engagement envers le Théâtre de Carouge, situé hors de son territoire, et que nous faisions confiance à Carouge pour que l'autonomie se développe. Le front froid, c'est le retour en arrière subit et pas vraiment compréhensible, où la confiance et la crédibilité sont à notre sens altérées, puisque la parole donnée à l'époque semble finalement n'être plus de mise. Vous savez comment cela se passe en météo: quand on a un front chaud et un front froid avec de fortes différences de pression, il y a un orage, voire une tempête. Il est vrai que certains navigateurs préfèrent les vents forts, mais, en ce qui concerne les passagers, généralement ils préfèrent plutôt le temps calme et un voyage agréable.

Bref, nous aimerions vous inviter à faire preuve ici, dans cette enceinte, de cohérence, d'équité, de responsabilité également, et à confirmer la suppression de la subvention au Théâtre de Carouge votée par la commission des finances, pour que le soleil brille à nouveau en ville de Genève.

M. Bernard Lescaze (R). Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que j'ai entendu. Je constate, en tout cas, que le temps passe et que nous entendons de la part du groupe démocrate-chrétien des propos qui n'auraient jamais été tenus dans cette enceinte il y a neuf ou dix ans. Les magistrats passent et les conseillers municipaux du même groupe, évidemment et à juste titre peut-être, changent.

Cela étant, je crois véritablement que nous sommes en train, ce soir, de commettre une erreur. D'abord, Mesdames et Messieurs, n'oubliez pas que le Théâtre de Carouge porte aussi le nom de Théâtre de l'Atelier, qu'il s'est établi à Carouge en 1959 un peu par hasard et que, au départ, il n'était pas très carougeois, puisque c'est François Simon et Philippe Mentha qui le dirigeaient avec Maurice Aufair. Ces noms appartiennent aujourd'hui à l'histoire du théâtre genevois et non pas à l'histoire du théâtre carougeois.

Je crois savoir, d'autre part, que, encore aujourd'hui, la moitié des 8000 abonnés du Théâtre de Carouge habitent en ville de Genève, ce qui veut bel et bien dire, malgré tout, que nous avons un lien avec ce théâtre. Vous voulez aujourd'hui annuler une subvention de 700 000 francs parce que, en réalité – il ne s'agit pas là

d'un cas exemplaire – comme le disait M. Breguet, vous profitez d'une situation géographique pour régler deux comptes. Le premier n'est pas un compte à régler avec la commune de Carouge, mais avec l'Etat. Je tiens simplement à vous dire que, dans le bras de fer qui vous opposera à l'Etat en matière culturelle, vous feriez bien de réfléchir, parce que celui-ci a d'autres arguments, sonnants et trébuchants. Finalement, je pense que ce qui risque un jour d'arriver, c'est que la Ville n'aura plus grand-chose à dire en matière culturelle, que l'Etat prendra tout, y compris – Mesdames et Messieurs, ne vous en faites pas – les ressources financières nécessaires. La Ville perdra alors à la fois de l'argent et sa politique culturelle autonome. Cela ne se passera peut-être pas dans les cinq prochaines années, mais dans les dix prochaines, si vous continuez comme cela.

Le mot «désengagement» me fait extrêmement peur, parce que, la dernière fois que je l'ai entendu, il était prononcé avec acrimonie dans ce Conseil à propos du désengagement de la Radio suisse romande et des villes romandes par rapport à l'Orchestre de la Suisse romande. Moi-même, je le regrettais, mais c'est maintenant une réalité. La Ville de Genève, je vous le rappelle, subventionne à hauteur de 7 millions de francs l'Orchestre de la Suisse romande, et il ne s'est jamais trouvé une majorité dans ce Conseil, notamment en raison des voix de ceux qui veulent aujourd'hui supprimer les 700 000 francs au Théâtre de Carouge, pour aboutir à ce modeste petit pas qui consisterait à obliger l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) à s'appeler OSR-Genève, en tout cas à l'étranger. Vous le savez très bien, nous en retirerions un grand profit.

Mais le problème n'est pas aujourd'hui celui de l'OSR; il réside dans le fait que la Ville donne 7 millions de francs pour l'OSR et 704 000 francs pour le Théâtre de Carouge. Je trouve regrettable ce soir que nous décidions de nous désengager du soutien à un théâtre dont on peut parfois critiquer la politique culturelle ou la personnalité flamboyante de son directeur – mais le problème n'est pas là non plus, puisque cela va changer. Cela signifie que nous manquons réellement d'ambition.

Je sais aussi qu'une partie de cette assemblée veut régler ses comptes avec le Conseil administratif, puisqu'il y a effectivement eu il y a quelques années un accord ou une volonté du Conseil municipal afin de réduire les subventions et les engagements vis-à-vis de Carouge et que, pour des raisons qui n'ont pas été vraiment explicitées – moi-même je ne les connais pas – l'exécutif de la Ville a décidé de reconduire pour quelque temps les accords qu'il passait avec la Ville de Carouge et avec l'Etat de Genève. Il est peut-être regrettable que l'exécutif n'ait pas suivi sur ce point le vœu du Conseil municipal. Mais vous m'accorderez volontiers, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que ce n'est vraiment pas le seul point sur lequel l'exécutif a parfois pris des libertés avec la volonté du Conseil municipal, et je ne comprends pas pourquoi, dans ce cas culturel emblématique, mais emblématique dans un sens défavorable pour nous, vous

voulez aujourd'hui retirer la totalité de cette subvention de 700 000 francs.

La majorité du groupe radical, en tout cas, votera en faveur des 700 000 francs et de la proposition du Conseil administratif. Si nous ne sommes pas suivis, nous voterons encore la proposition de subvention à hauteur de 500 000 francs présentée par les Verts et, si nous ne sommes à nouveau pas suivis sur ce point, eh bien, d'autres que nous porteront la responsabilité d'avoir gravement nui à l'environnement culturel genevois et privé les comédiens genevois d'une partie de leurs ressources. En effet, c'est finalement bien de cela qu'il s'agit. La somme de cette subvention, la commune de Carouge ne va pas l'accorder, et il faudra que ce théâtre réduise sa voilure, qu'il diminue ses ambitions, et ce sont des comédiens de chez nous – le Théâtre de Carouge, contrairement à d'autres théâtres ici, engage beaucoup de comédiens locaux – qui perdront la subvention. Sur certains de nos bancs, des gens défendaient les intermittents du spectacle; avant de les défendre, il faudrait au moins défendre financièrement les instruments qui permettent aux comédiens, aux artistes d'ici et d'ailleurs, de pouvoir exister. En conséquence, je vous invite quand même à réfléchir sérieusement et à remettre cette subvention, au moins pour cette année 2001, dans le budget de notre Ville.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Pour ce vote essentiel pour ou contre le Théâtre de Carouge, pour ou contre la subvention au Théâtre de Carouge, dont le résultat risque de mettre nombre de comédiens au chômage – car rien ne dit que la Ville de Carouge, le couteau sous la gorge, votera l'allocation de 700 000 francs au théâtre – je demande, au nom de l'Alliance de gauche, l'appel nominal.

M. Georges Queloz (L). Je voudrais dire à cette noble assemblée que, pour avoir une politique sociale, culturelle, sportive ou écologiste, il faut une économie forte. Or, en matière d'aménagement, nous avons une politique qui fait fuir les entreprises, et cela se paie cash. C'est la raison pour laquelle, vu les décisions que nous avons prises et étant donné que certaines entreprises ont dû aller s'installer dans d'autres communes – l'addition est là – je vous invite aujourd'hui à refuser cet amendement pour une subvention de 700 000 francs au Théâtre de Carouge.

M. Didier Bonny (DC). Monsieur le président, vous le rappellerez tout à l'heure, mais, pour que cela soit bien clair, je signale que nous n'acceptons pas de remettre les 700 000 francs au budget, puisque actuellement ils ne figurent pas dans le projet de budget tel qu'il est issu des travaux de la commission des

finances. Je ne veux pas m'exprimer trop longuement, étant donné que j'ai déjà pris la parole avant la pause, mais deux ou trois interventions survenues entretemps me font réagir. Tout d'abord, nous ne faisons en aucun cas un chantage culturel si, ce soir, nous ne rétablissons pas les 700 000 francs en faveur du Théâtre de Carouge. Je le répète, nous avions annoncé il y a trois ans notre désengagement par tranches de 700 000 francs; or nous arrivons à la fin de ce processus. Je ne vois vraiment pas en quoi il s'agit d'un chantage: nous avons averti que cela se passerait ainsi et les personnes concernées pouvaient prendre leurs dispositions.

En ce qui me concerne, ce n'est pas un règlement de comptes avec l'Etat par rapport à d'autres questions – ce qui peut arriver – mais simplement un règlement de comptes par rapport à ce que nous avons décidé nous-mêmes ici, et une manière d'être cohérents. Comme le dit très souvent M. Losio au cours de ses interventions, soit au Conseil municipal soit en commission, «on fait comme on a dit»! Je crois que ce n'est pas ce qu'il va faire ce soir, mais enfin, de temps en temps il peut y avoir des exceptions. En ce qui me concerne, j'ai envie de faire comme nous l'avons décidé il y a trois ans.

Ensuite, d'aucuns disent que, si nous ne votons pas ce soir l'allocation de ces 700 000 francs, nous allons, je cite, «nuire gravement à la culture genevoise». Eh bien, écoutez: je pense quant à moi que, en l'occurrence, c'est plutôt la commune de Carouge, si elle ne mettait pas dans son budget les 700 000 francs alloués au Théâtre, qui nuirait à la culture genevoise. En effet, nous l'avons rappelé, la situation financière de la commune de Carouge est actuellement excellente et va encore s'améliorer. Donc, cela a assez duré, la Ville de Genève ne doit plus être la vache à lait de la culture. A un moment donné, il faut pouvoir mettre des limites et, ce soir, nous avons l'occasion de le faire; nous avions annoncé cette décision suffisamment à l'avance pour qu'elle soit prise. Je n'ai pour ma part absolument aucune honte ni aucun scrupule à ne pas voter l'allocation de ces 700 000 francs ce soir – j'assume tout à fait le vote nominal – car il y a moyen de les trouver ailleurs. Je suis persuadé que les citoyens de la ville de Genève comprendront tout à fait cette démarche, car nous sommes élus ici pour défendre les intérêts de la Ville de Genève. Merci.

M. Sami Kanaan (S). Je m'exprimerai brièvement, pour dire qu'il est très bien de voter par appel nominal. Le groupe socialiste assume entièrement ses positions dans ce domaine. Nous avons toujours été cohérents. Par contre, ce que je refuse, c'est de définir ce débat comme étant favorable ou défavorable au Théâtre de Carouge, car ce n'est absolument pas de cela qu'il s'agit. Le débat ici est cohérent par rapport à une situation financière donnée et, soutenir aujourd'hui le rétablissement d'une subvention au Théâtre de Carouge, c'est soutenir les gens

privilégiés d'une commune privilégiée financièrement. Cette position m'étonne de la part de mes cousins de l'Alliance de gauche.

M. Georges Breguet (Ve). Je serai extrêmement bref. J'aimerais quand même rappeler à cette assemblée que la commission des arts et de la culture avait refusé de supprimer la subvention du Théâtre de Carouge. Il est clair que la commission des finances a quant à elle accepté cette suppression, peut-être pour une raison financière, mais vous me permettrez d'insister sur le fait que l'argument culturel est là et que la commission des arts et de la culture était favorable à la subvention de 70 000 francs pour le Théâtre de Carouge proposée par le Conseil administratif.

M. Bernard Lescaze (R). Je crois avoir bien souligné lors de ma précédente intervention que c'est effectivement l'avenir du Théâtre de Carouge qui est en cause, et que c'est à ce sujet que nous votons ce soir. Il ne s'agit pas de régler ses comptes ou pas avec la commune de Carouge ou avec l'Etat de Genève. J'ajouterai un peu ironiquement que, si la commune de Carouge se trouve dans une situation financière privilégiée par rapport à la Ville de Genève, j'ai envie de dire: «La faute à qui?» Plusieurs des grandes entreprises qui avaient leur siège à Genève ont dû quitter le territoire communal malgré beaucoup d'efforts de leur part et malgré des demandes qui n'ont pas trouvé beaucoup d'écho auprès du Conseil administratif. Excusez-moi, mais les deux établissements bancaires, notamment, dont nous avons récemment parlé, celui qui se trouve déjà à Carouge et celui qui va aller s'y installer, s'ils avaient pu, seraient volontiers restés à Genève. Il y avait d'autres terrains qu'on aurait pu mettre à leur disposition vers la Jonction, les anciens terrains des Services industriels; vous savez très bien ce que vous avez préféré en faire, alors assumez-en les responsabilités jusqu'au bout!

Je ne suis pas d'accord que l'on transforme ici en un débat purement financier – je n'ai pas dit de gros sous, mais purement financier – une question qui est bel et bien d'abord culturelle. Sur ce point, je rejoins M. Breguet et je vous rappelle que ce n'est pas un hasard si cette subvention concerne évidemment le département des affaires culturelles. Je vous en prie, réfléchissez avant de mettre en péril l'avenir d'une institution qui a eu une grande renommée dans l'histoire du théâtre de ce canton.

M. Jean-Marc Guscetti (L). J'aimerais rassurer sur deux points les précédents intervenants des bancs d'en face et de droite, lesquels sont manifestement très inquiets et agitent quelques spectres çà et là. Premièrement, la Ville de Carouge a les moyens de ses ambitions culturelles et peut les gérer de manière autonome; la situation économique qu'elle connaît actuellement et celle sur

laquelle elle va déboucher très prochainement représentent des indicateurs très positifs de sa capacité de financement, en particulier concernant son activité culturelle.

Deuxièmement, il faut que vous gardiez confiance en vous et en la capacité du Théâtre de Carouge de créer lorsqu'il sera libéré du joug de la Ville – eh oui, on peut dire cela comme ça. En effet, on a souvent constaté, au niveau des peuples ou au niveau des artistes, que ceux-ci, à partir du moment où ils étaient libérés, pouvaient encore mieux créer, et de manière encore plus brillante. Voilà donc deux conditions qui nous prouvent que l'avenir culturel de Carouge est assuré, et je suis sûr, Mesdames et Messieurs d'en face et de droite, que vous serez ainsi rassurés.

M. Robert Pattaroni (DC). Je voudrais apporter une précision, Monsieur le président. Nous avons entendu dire à quelques reprises dans cette enceinte – c'était le cas tout à l'heure – que d'aucuns ne veulent pas faire tout ce qui serait en leur mesure pour faciliter l'installation d'entreprises. Ecoutez, on peut dire cela, mais nous connaissons la dimension du territoire du canton et la politique de l'aménagement. Certains – ce n'est pas mon cas, c'est pour cela que je suis à l'aise – considèrent qu'il faut maintenir les zones agricoles tant que l'on peut; moi, je dis que l'on devrait les restreindre. Je suis encore plus à l'aise pour dire que, quand on gère une politique de l'aménagement sur un territoire de poche comme Genève, il faut à un moment donné créer des zones industrielles. C'est ce qui s'est passé, mais on ne pouvait pas toutes les créer à Genève. Il a donc fallu le faire à l'extérieur, tout le monde s'en porte bien et nombre d'entreprises s'y trouvent. Elles ont choisi d'aller s'y installer parce que cela leur permettait de construire des immeubles qu'elles n'auraient pas pu ériger en ville, il faut l'admettre une fois pour toutes.

Si certaines banques sont allées ou iront s'établir dans d'autres communes, nous constatons jour après jour que bien des entreprises se développent sur le territoire de Genève, notamment des banques, qui en sont même à pouvoir acheter des immeubles commerciaux comprenant des magasins pour en faire des banques. Finalement, nous savons que la ville de Genève est de loin en Suisse celle qui compte le plus d'habitants et le plus d'emplois au kilomètre carré. Une fois de plus, nous sommes premiers; cela plaît à d'aucuns, mais nous ne pouvons pas tout mettre sur ce territoire! Je pense que, vu notre système de péréquation financière, quand une entreprise s'installe à Carouge, nous ne perdons pas forcément tout, et réciproquement. Nous ne pouvons pas mener une politique de village dans un canton-ville. Je trouve que cet argument n'est pas concluant. Une fois ou l'autre, il peut l'être, mais pas d'une manière générale, pas quand on s'occupe de politique générale!

M. Alain Vaissade, maire. Mesdames et Messieurs, je suis obligé de reprendre la parole, tout d'abord pour confirmer qu'il ne s'agit pas d'ôter 700 000 francs, mais de remettre 700 000 francs au budget, parce que la commission des finances a supprimé la subvention au Théâtre de Carouge.

J'aimerais quand même apporter une précision, parce que certains des conseillers municipaux qui se sont exprimés ont donné une information fausse. Tout d'abord, je rappelle à l'attention du Parti socialiste que c'est un principe de réciprocité qui nous permet de dire qu'il faut garder la subvention au Théâtre de Carouge. En effet, vous voulez justement que les institutions culturelles de la Ville de Genève ayant un public provenant d'autres communes soient subventionnées par ces collectivités publiques. Eh bien, c'est ici le même principe, et nous vous avons dit que le nombre de billets ou d'abonnements vendus va pour moitié au public de la ville de Genève. Si vous n'arrivez pas à comprendre cette subtilité, Monsieur Kanaan, je suis désolé, cela veut dire que vous êtes de mauvaise foi.

J'aimerais aussi commenter l'argument tendant à dire que des entreprises vont s'établir à Carouge et ainsi favoriser cette commune. Nous savons que des banques privées ont cherché à s'étendre et vont effectivement aller s'installer sur le territoire de la Ville de Carouge, mais ce n'est pas pour demain! Cela se fera au minimum dans un an ou deux, et encore! Vous savez qu'il faut deux ans pour percevoir les retombées fiscales de l'implantation d'une entreprise. Cela signifie donc, s'agissant de l'argument avancé selon lequel la Ville de Carouge bénéficierait de moyens supplémentaires, que cela ne sera pas le cas dans un mois, le 1er janvier 2001, mais dans deux, trois ou quatre ans. Alors, s'il vous plaît, quand vous utilisez des informations, soyez précis.

Quelqu'un s'est-il demandé – Monsieur le conseiller libéral, vous avez l'air de connaître Carouge – quel est le budget culturel de la Ville en question? Vous êtes-vous posé cette question? 700 000 francs, cela représente environ 40% du budget culturel de la Ville de Carouge; vous êtes-vous demandé quel est le budget de Carouge? Eh bien, réfléchissez un peu, et vous prendrez peut-être quelques précautions dans votre argumentation. Pour ma part, comme je l'ai dit tout à l'heure, quelle que soit la tendance qui l'emporte ce soir, il est important de ne pas laisser tomber le Théâtre de Carouge à partir du 1er janvier 2001. Ce faisant, vous menaceriez réellement la situation et la gestion du théâtre, ainsi que l'emploi de nombreux comédiens, qu'ils soient romands ou genevois.

M. Sami Kanaan (S). M. le maire n'avait pas besoin de m'accuser d'être de mauvaise foi, car je pourrais lui retourner le reproche. En effet, si nous

sommes aujourd'hui contraints de proposer de ne pas rétablir cette subvention de 700 000 francs dans le budget, ce dans un délai effectivement court, le 1er janvier 2001, c'est bien parce que M. le maire n'a pas essayé de concrétiser le mandat consistant à ramener à zéro cette subvention, mandat voté par une majorité de ce Conseil municipal il y a environ trois ans.

Si l'on commence à faire des décomptes de spectateurs, je veux bien continuer sur cette lancée, mais à ce moment-là j'aimerais que M. le maire mette autant de zèle à facturer aux autres communes la moitié des spectateurs du Grand Théâtre et d'autres institutions culturelles de la Ville de Genève. Que je sache, vous êtes élu pour défendre en premier lieu les intérêts de la Ville de Genève, et pas ceux de Carouge, qui se porte merveilleusement bien. C'est pour cela que je n'ai aucun complexe à insister sur la nécessité de porter cette ligne du budget à zéro.

Le président. La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote. Je rappelle que le même amendement a été déposé par M. Vaissade et par les deux formations de l'Alliance de gauche; il consiste à rétablir les 700 000 francs de subvention budgétés par le Conseil administratif pour le Théâtre de Carouge. M. Zaugg est-il suivi dans sa proposition de procéder au vote par appel nominal? *(Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.)* Vous êtes largement suivi; nous procédons donc à l'appel nominal.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement déposé par M. Vaissade et par l'Alliance de gauche (SI et TP) consistant au rétablissement des 700 000 francs de la subvention au Théâtre de Carouge est refusé par 47 non contre 20 oui (4 abstentions).

Ont voté non (47):

Mme Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), Mme Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), M. Georges Breguet (Ve), M. Roberto Broggini (Ve), Mme Sophie Christen (L), Mme Renate Cornu (L), M. Olivier Coste (S), Mme Barbara Cramer (L), Mme Linda de Coulon (L), Mme Diana de la Rosa (S), M. Roger Deneys (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Guy Dossan (R), M. Alain Dupraz (AdG/TP), Mme Alice Ecuvillon (DC), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. René Grand (S), Mme Monique Guignard (AdG/TP), M. Jean-Marc Guscetti (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M. François Henry (L), Mme Vanessa Ischi (Ve), M. Roman Juon (S), M. Sami Kanaan (S), M. André Kaplun (L), Mme Virginie Keller Lopez (S), Mme Michèle Künzler (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC),

M. Pierre Losio (Ve), M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI), M. Alain Marquet (Ve), M. Mark Muller (L), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Paul Oberson (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Peter Pirkl (L), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), Mme Alexandra Rys (DC), Mme Sandrine Salerno (S), M. Guy Savary (DC), M. Armand Schweingruber (L), M. Damien Sidler (Ve), M. Daniel Sormanni (S).

Ont voté oui (20):

M. Alain Comte (AdG/TP), Mme Eustacia Cortorreal (AdG/TP), Mme Michèle Ducret (R), M. Michel Ducret (R), Mme Fatiha Eberle (AdG/SI), M. Alain Fischer (R), M. Jacques François (AdG/SI), Mme Catherine Hämmerli-Lang (R), Mme Liliane Johner (AdG/TP), M. Guy Jousson (AdG/TP), M. Daniel Künzi (AdG/SI), Mme Ruth Lanz (AdG/SI), M. Bernard Lescaze (R), Mme Christina Matthey (Ve), M. Pierre Maudet (R), M. Jacques Mino (AdG/SI), M. Souhail Mouhanna (AdG/SI), Mme Marie-France Spielmann (AdG/TP), Mme Marie Vanek (AdG/SI), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Se sont abstenus (4):

Mme Hélène Ecuyer (AdG/TP), Mme Isabel Nerny (AdG/SI), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. Alain-Georges Sandoz (AdG/TP).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

Mme Marie-Thérèse Bovier (L), M. Philippe Cottier (DC), M. Pierre de Freudenreich (L), M. François Harmann (L), M. Guy Mettan (DC), M. François Sottas (AdG/TP), Mme Evelyne Strubin (AdG/SI), M. René Winet (R).

Présidence:

M. Bernard Paillard (AdG/SI), président, n'a pas voté.

Mis aux voix, l'amendement déposé par les Verts consistant à rétablir la subvention au Théâtre de Carouge à hauteur de 500 000 francs est refusé par 33 non contre 30 oui (7 abstentions).

Page 43, cellule 310357, Villa Dutoit,
groupe de comptes 365, Institutions privées (Crédit d'animation, page jaune 84).

Le président. Nous avons reçu trois amendements au sujet de la villa Dutoit. Deux d'entre eux consistent à demander une diminution de 75 000 francs, ce qui ferait passer l'ancien montant de 150 000 francs à 75 000 francs; ils sont déposés respectivement par le Parti démocrate-chrétien et par l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants). Un autre amendement, déposé par les Verts et les socialistes, propose une diminution de 150 000 francs, donc la suppression de la subvention. Nous allons évidemment traiter ces deux amendements conjointement, et nous les voterons séparément à la fin de ce débat.

M. Didier Bonny (DC). Je vais défendre ici l'amendement démocrate-chrétien, qui consiste à diminuer la subvention de moitié, soit à la faire passer de 150 000 francs à 75 000 francs, comme vient de le dire le président. Le dossier de la villa Dutoit est on ne peut plus complexe; bien que siégeant à la commission des arts et de la culture, je ne suis pas sûr d'avoir compris exactement tout ce qui se passe là-bas, puisque… *(Brouhaha.)* Non mais, pouvez-vous vous taire? Franchement! Comme tous les conseillers municipaux le savent, puisqu'ils ont en tout cas reçu copie d'une lettre d'un membre ou d'un autre de l'association qui se trouve actuellement à la villa Dutoit, il y a des dissensions au sein de son comité, c'est le moins que l'on puisse dire. Il est vrai qu'il est extrêmement difficile, même en essayant de suivre le dossier, en tout cas en ce qui me concerne, de faire la part des choses et de savoir exactement où l'on se situe.

La commission des arts et de la culture vient de terminer son étude de la motion N° 31 sur le soutien à la villa Dutoit; nous pourrons donc en reparler en janvier ou en février, au moment du dépôt du rapport de la commission. Nous n'avons donc pas fini de parler de l'association occupant la villa Dutoit, en tout cas prudemment, c'est certain, à moins que l'on supprime totalement la ligne correspondante ce soir. Finalement, c'est là que se situe l'enjeu.

La situation a évolué, puisque, lors de l'étude du budget 2001 en commission des arts et de la culture ou en commission des finances, même la proposition de diminution de 75 000 francs que nous avions faite n'avait pas passé la rampe. Or, ce soir, deux partis en arrivent même à la proposition de carrément supprimer la totalité de la subvention. Il y a des sujets comme celui-là qui évoluent assez rapidement, en quelques semaines.

En ce qui me concerne et en ce qui concerne le Parti démocrate-chrétien, nous pensons, malgré le fait que la situation ne soit pas claire, qu'il est tout de même bon de maintenir une subvention pour les activités culturelles se déroulant à la villa Dutoit. En effet, une fois que cette subvention sera supprimée, revenir avec

la proposition d'une nouvelle subvention sera assez compliqué. J'avais d'ailleurs moi-même posé la question à M. le maire Alain Vaissade, qui préférait également qu'on maintienne quand même une ligne budgétaire concernant l'association occupant la villa Dutoit, plutôt que l'on revienne en cours d'année avec un projet d'arrêté au cas où il y faudrait subventionner une nouvelle association, ou que sais-je. Au mois de janvier va donc avoir lieu une assemblée générale à la villa Dutoit, et un résultat va en découler, c'est sûr – un bon ou un mauvais résultat, c'est égal. De toute façon, le département des affaires culturelles ne versera pas cette subvention si les conditions ne sont pas réunies.

Nous ne prenons donc pas un grand risque en votant une subvention de 75 000 francs et en laissant quand même une ligne concernant la villa Dutoit dans le budget. Pour nous, cela signifie montrer notre espoir que l'association occupant la villa Dutoit parvienne à trouver une issue à ses dissensions et qu'un certain travail pourra continuer à se faire. Il serait en effet dommage que plus rien ne se passe pour ce quartier, même de manière transitoire, en attendant que l'on puisse éventuellement placer une autre association à la villa Dutoit. C'est donc pour cela qu'il nous paraît correct de diminuer de moitié la subvention, car elle est actuellement trop élevée par rapport à ce qui se fait dans le lieu concerné. Nous souhaitons donc tout de même en maintenir une partie.

M. Paul Oberson (Ve). Je prends la parole pour défendre l'amendement des Verts visant le gel de la subvention à la villa Dutoit. A titre de préambule, je tiens à dire que je partage la perplexité de M. Bonny face à ce dossier complexe et épineux. Il importe aussi, peut-être, de souligner l'originalité de la programmation ou de la démarche entreprise par l'association qui gère la villa Dutoit et nous présente une conjugaison atypique de ce que la République a usage de séparer, c'est-à-dire une structure intermédiaire entre maison de quartier et maison culturelle. Cependant, il est important de souligner les profondes et multiples difficultés que rencontre cette association en ce moment, d'abord dans sa stratégie de programmation qui paraît parfois un peu floue; elle ne parvient pas toujours à proposer un programme développé suffisamment à l'avance, comme le demande l'usage pour l'octroi de subventions.

Cependant, et c'est là la clé du problème, là où le bât blesse douloureusement, cette association connaît en outre des difficultés internes qui divisent les membres au point de les pousser à porter leurs dissensions devant les tribunaux. Or, il appert clairement – et j'espère que vous me suivrez sur ce point – que le rôle de notre cénacle n'est ni de s'ériger en arbitre des dissensions internes d'associations, quelles qu'elles soient, ni de se substituer aux sentences de la justice, séparation des pouvoirs oblige.

Rappelons encore que l'association dispose de réserves financières importantes, si l'on en croit les informations que nous avons reçues lors de la séance de la commission des arts et de la culture du 9 novembre dernier. Sauf erreur, ces réserves seraient supérieures à 100 000 francs et devraient donc permettre à l'association en question de poursuivre ses activités, même sans support financier exogène.

Pour toutes ces raisons, les Verts vous proposent de suivre une stratégie qui a déjà prouvé son efficacité plus d'une fois, deux fois en tout cas, à ma connaissance, à savoir lors des débats concernant le Centre genevois de gravure contemporaine et de ceux sur la Maison du Bout-du-Monde, c'est-à-dire le gel de la subvention tant que l'association n'aura pas réglé ses conflits internes. Si, aujourd'hui, le groupe des Verts propose le gel de la subvention à cette association, c'est de bon cœur que, demain, une fois la situation éclaircie, nous serons les premiers à défendre sa remise à l'ordre du jour.

M^me^ Virginie Keller Lopez (S). En effet, la commission des arts et de la culture a vécu cet automne la saga de la villa Dutoit. Nous ne sommes pas vraiment parvenus à comprendre ce qui s'y passait. Ce qui est sûr, c'est que c'est un endroit où il peut se passer des choses très importantes pour ce quartier du Petit-Saconnex qui en a besoin. Au Parti socialiste, nous sommes favorables au gel de la subvention en attendant d'y voir plus clair, et nous espérons fortement que le Conseil administratif, en particulier les départements de MM. Vaissade et Tornare, va se charger d'éclaircir la situation rapidement, afin d'estimer dans quelle mesure cette maison pourrait effectivement devenir une vraie maison de quartier ou un véritable centre culturel-maison de quartier. Nous pourrions alors accorder une vraie subvention à une association qui aura prouvé qu'elle en vaut la peine.

M^me^ Ruth Lanz (AdG/SI). En fait, les problèmes auxquels la commission des arts et de la culture a été confrontée se situent à deux niveaux. D'un côté, comme mon collègue l'a déjà dit, se pose le problème financier: la commission s'est trouvée face à la motion N° 31 déposée le 13 octobre 1999, alors que M. Vaissade avait déjà proposé une augmentation de la subvention de 80 000 à 150 000 francs, augmentation que ladite commission avait par ailleurs votée lors de sa dernière séance d'étude du budget 2001. Quelle n'a pas été notre surprise d'entendre de la part du président et du vice-président de l'association que celle-ci n'avait en fait pas besoin de cet argent, ou en tout cas pas de la totalité de cette subvention de 150 000 francs! En effet, elle entendait recourir au partenariat privé, et l'on nous disait même que, ultérieurement, l'association allait carrément être autofinancée

grâce au partenariat privé. En outre, comme mon collègue l'a déjà dit, cette association a effectivement acquis une réserve d'argent grâce à laquelle elle fonctionne actuellement.

D'autre part, nous nous trouvons face à une scission en son sein. L'association se divise en deux groupes; d'un côté, il y a le président et le vice-président, dont la légitimité – à tort ou à raison – est contestée et qui n'ont jusqu'à ce jour pas présenté de projet culturel, cela malgré un rappel sévère de M. Vaissade au mois de juillet. De l'autre côté, un groupe a pris la relève et s'est organisé, s'inquiétant de la subvention; il est formé par deux membres du comité, qui se sont adjoint la collaboration d'autres membres de l'association et ont élaboré un projet culturel clair. Ils proposent, ni plus ni moins, la constitution d'un nouveau comité**.** Ces deux groupes se tirent donc actuellement dans les jambes, pour ne pas dire qu'ils se bloquent mutuellement et se reprochent l'un à l'autre le blocage de l'association. Cette situation est évidemment grave, parce qu'elle en empêche le fonctionnement.

Cependant, nous aimerions remarquer ici que cette association, pendant de longues années, a travaillé pour et avec les habitants du quartier, bénévolement et en s'adjoignant la collaboration de personnes valides résidantes des maisons de retraite voisines. Cela à la satisfaction de tous. La qualité et la diversité des activités de cette association ont été soulignées à plusieurs reprises par nos autorités politiques, en même temps que la bonne gestion en a été remarquée. C'est pour cette raison-là, et parce que nous espérons que cette association trouvera un nouvel essor, que nous soutiendrons l'amendement présenté par le Parti démocrate-chrétien. Nous serons donc favorables à l'allocation d'une subvention de 75 000 francs.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Accorder la moitié de la subvention budgétée par le Conseil administratif, comme le propose le PDC, c'est reconnaître le travail de tout un comité qui a œuvré avec intelligence et efficacité en ayant recours à des sponsors ou à des donateurs – et qui n'a pas utilisé sa subvention en l'an 2000, en l'occurrence – mais c'est aussi, par là même, encourager la continuité et la démocratie en permettant au nouveau comité élu de poursuivre son action. Nous vous encourageons donc à soutenir cette proposition.

M. Alain Vaissade, maire. Mesdames et Messieurs, vous avez fait état de plusieurs données concernant cette question. Il est vrai que la situation de l'association occupant la villa Dutoit est délicate. Pour notre part, nous n'avons effectivement pas ménagé nos efforts pour essayer d'éclaircir la position du comité qui

était divisé, et nous avons également toujours exigé une certaine clarté, ou en tout cas une certaine transparence, dans la politique qui serait menée par les occupants de cette maison. Il faut reconnaître que les torts sont certainement partagés; le seul que nous ayons eu au département des affaires culturelles, c'est peut-être de ne pas avoir été interventionnistes. Mais, si nous avions agi ainsi, on nous l'aurait peut-être reproché, par ailleurs. Nous sommes donc souvent dans une position ambiguë et, en l'occurrence, nous n'avons pas pratiqué une politique interventionniste. Nous avons fait confiance au mouvement associatif ou au comité chargé de présenter un projet culturel, lequel n'existe cependant toujours pas de manière formelle à ce jour.

J'aimerais toutefois préciser quelque chose qui n'est peut-être pas clair pour les fidèles téléspectateurs qui écoutent notre débat ce soir. La subvention de 150 000 francs accordée l'année dernière, que je vous avais justement demandé d'accepter comme signe de notre confiance envers le comité, n'a pas été dépensée. Il n'y a donc pas eu de gaspillage. A un moment donné, nous avions examiné la comptabilité de l'association, et des fonds disponibles pouvaient être utilisés; c'est pour cela que nous n'avons pas libéré cette subvention. Voter le gel de celle-ci revient en quelque sorte à mettre en application la décision que nous avions prise de ne pas la libérer.

Si tel est le sens qu'une majorité du Conseil municipal veut donner à l'amendement des Verts et des socialistes, pour ma part, je ne vais bien sûr pas m'y opposer, mais sachez que nous serons quand même très attentifs à la suite des opérations, car, s'il devait apparaître au comité de cette association, je ne veux pas dire des nouveautés, mais des décisions nouvelles, après le vote de ce Conseil municipal, nous serions peut-être amenés à prendre des mesures d'urgence dans les semaines qui viennent, de telle manière que la situation ne dégénère pas encore davantage. Imaginez une dissension et des bagarres internes, une maison livrée à elle-même, squattée ou je ne sais quoi. Dans ce cas, nous prendrons les dispositions qui s'imposent. La situation n'est donc pas facile, la proposition de gel de cette subvention ne change pas beaucoup par rapport à la décision de l'année dernière.

Mis aux voix, l'amendement des Verts et des socialistes demandant la suppression de la subvention à la villa Dutoit est refusé par 29 non contre 19 oui (10 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement du Parti démocrate-chrétien et de l'Alliance de gauche (Solidarités et Indépendants) consistant en une diminution de 75 000 francs de la subvention à la villa Dutoit est accepté par 27 oui contre 2 non (nombreuses abstentions).

Page 46, cellule 3202, Musée d'art et d'histoire, groupe de comptes 30.

Le président. Nous avons reçu un amendement de MM. Dossan et Lescaze demandant une diminution de 1 063 898 francs, correspondant à la suppression de 15 postes de travail au Musée d'art et d'histoire. L'ancien montant est de 11 744 750 francs et le nouveau s'élèverait à 10 680 852 francs.

M. Bernard Lescaze (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai le plaisir de vous présenter et de défendre un amendement que mon collègue Dossan, deuxième vice-président, qui ne peut pas descendre de la tribune en raison de ses hautes fonctions au bureau du Conseil municipal, avait déjà présenté, semble-t-il, à la commission des arts et de la culture. Il avait même présenté un amendement demandant la suppression de 20 postes, ce qui a paru au groupe radical un peu trop; nous proposons donc d'enlever 15 postes au Musée d'art et d'histoire.

En effet, les explications sur ces postes telles qu'elles ont été fournies sont très modestes. A l'heure actuelle, le bâtiment de l'annexe des Casemates n'a pas encore été ouvert. Concernant ces 15 nouveaux postes, nous avons bien regardé le nombre total des temporaires – du moins de ceux qui figurent dans ce projet de budget – mais nous ne pouvons pas savoir si le salaire correspondant à ces postes dépend de la ligne 318. Notre proposition de suppression de ces emplois a été élaborée de façon qu'aucune personne travaillant actuellement au musée, à notre connaissance, n'en souffre. Nous ne doutons pas que les postes demandés par le magistrat soient utiles; nous sommes certains que, au cours des années qui viendront, ils s'intégreront dans le personnel du Musée d'art et d'histoire, mais nous sommes simplement persuadés que, aujourd'hui, ils ne sont pas absolument nécessaires.

Comme nous pensions bien que vous n'alliez pas accepter la diminution du groupe de comptes 31, c'est-à-dire les charges des biens, services et marchandises, et que nous tenons toujours à vous présenter la baisse d'un centime additionnel à la fin de cette séance, en troisième débat, nous vous proposons donc cette diminution de 15 postes au Musée d'art et d'histoire. Si d'autres explications devaient être fournies, je ne doute pas que mon collègue Dossan pourrait vous les donner.

M. Georges Breguet (Ve). Cet amendement radical est assez surprenant de la part d'un groupe souvent très attentif à la qualité culturelle de nos institutions. Je ne le comprends pas. L'ensemble de l'Alternative ne le comprend probablement

pas non plus. Il est vraiment abusif envers une institution qui s'est profondément renouvelée et dynamisée ces dernières années. Je crois qu'il ne sert à rien d'épiloguer; passons au vote.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Le président. Nous aurons tout à l'heure une information chiffrée quant à l'ensemble de nos amendements concernant le département des affaires culturelles.

Le budget de M. Vaissade, pages 38 à 55, est adopté.

Département de M. André Hediger, conseiller administratif.

Le président. Nous passons maintenant à l'étude du département des sports et de la sécurité. Je donne la parole au rapporteur, M. Sidler.

M. Damien Sidler, rapporteur de la commission des sports et de la sécurité (Ve). Je serai bref. Vous l'aurez lu dans mon rapport, le travail de la commission des sports et de la sécurité concernant ce budget s'est résumé à l'établissement d'une liste de questions. Il n'y a eu ni débat ni amendement émanant de la commission. Je n'ai pas grand-chose d'autre à ajouter, si ce n'est que les Verts considèrent pour cette année la commission des sports et de la sécurité comme sinistrée.

Pages 57, cellule 400201, Direction et secrétariat,
groupe de comptes 365, Institutions privées.
(Augmentation pour: Association genevoise des tireurs sportifs, page jaune 86; Canoë-Club de Genève, Club des patineurs de Genève, Triathlon-Club de Genève, Twirling-Club Genève, page jaune 87; Centre de formation juniors athlétisme, Centre de formation juniors basketball, Centre de formation juniors curling, Centre de formation juniors cyclisme, Centre de formation juniors de rugby (ACGR), Centre de formation juniors de gymnastique, Centre de formation juniors ski, page jaune 89.)
(Nouvelle subvention pour: Escrime, Judo, Karaté, Championnat du monde de motocyclisme, Squash, Tir à l'arbalète, Beach-volley.)
(Diminution pour: Tournoi «Les 4 jours de Genève» (Club d'échecs de Genève),

Tournois d'échecs (Simultanée et active chess), Clubs d'échecs divers (transfert de la cellule 500800), page jaune 88; Centre de formation juniors d'échecs, Subvention pour encourager l'organisation d'écoles de sport, Subvention pour favoriser l'organisation de manifestations sportives, Subvention pour manifestations extraordinaires, page jaune 89.)

Le président. Nous avons reçu une série d'amendements concernant la page 57. Ils se réfèrent à la cellule 400201 et ont été déposés par les Partis libéral et radical; ils sont signés par MM. Queloz et Maudet.

M. Pierre Maudet (R). Je me contenterai pour ma part de faire une déclaration générale sur les amendements que nous proposons ce soir en matière de sport et qui, je le précise, portent tous sur des questions de subvention, donc sur le groupe de comptes 365. Cela me permet de faire le lien avec ce qui vient d'être dit par le rapporteur de la commission des sports et de la sécurité. Effectivement, ladite commission n'a pas vraiment mené de débat quant au projet de budget 2001; quelques questions ont été posées au magistrat, mais aucun amendement n'a été déposé, cela pour les raisons que M. Lyon a déjà eu l'occasion d'évoquer devant notre Conseil.

Pour notre part, Partis libéral et radical, nous avons déposé une série de 26 amendements: 19 proposent une amélioration – parfois substantielle, parfois moindre – des subventions et 7 visent à les compenser, puisque nous avons respecté la règle qui consiste, si l'on propose des améliorations, à proposer également des diminutions. Ces 26 amendements, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, partent du constat suivant: ce budget constitue pour nous l'occasion de faire de la politique, de donner des impulsions, d'influencer d'une certaine manière les efforts de la Ville en matière de politique sportive, en l'occurrence, puisque nous parlons de ce département, mais également de politique culturelle, d'aménagement, etc.

C'est également l'occasion de faire un effort particulier en faveur de certains sports qui, comme le magistrat le dit régulièrement et pertinemment, se développent beaucoup de nos jours – et c'est le cas du sport en général. La pratique du sport se développe en fait à travers de nombreuses disciplines; ce sont des sports «fun», nouveaux, mais également des plus anciens et traditionnels. Nous avions déjà évoqué ce sujet à plusieurs reprises l'année dernière, au moment du budget, mais également en début d'année lorsque nous avions déposé la motion M-49 concernant le subventionnement; j'y reviendrai dans un instant. Le sport a non seulement une dimension sociale et économique, mais également éducative; c'est pourquoi la majorité de nos amendements proposent une augmentation de la subvention pour des centres de formation juniors.

Nous nous sommes permis, en fait, de mener une étude assez précise que nous

avions déjà évoquée le 24 mai 2000 lors de la discussion concernant la motion M-49 qui, je vous le rappelle, avait pour titre «Une politique sportive et non plus du sport politisé». Elle proposait – je me limiterai aux invites, les considérants ayant choqué certains d'entre vous, dans les bancs d'en face surtout – de découper de manière différente la répartition – la ventilation, en fait – des subventions accordées aux différentes disciplines. Constatant que, chaque année, les pages jaunes du budget concernant le département des sports et de la sécurité sont une sorte de «copié-collé» sur lequel nous passons comme chat sur braise, nous vous proposions dans cette motion, Mesdames et Messieurs, de ventiler les subventions de manière différente, afin d'avoir une sorte d'instantané de la situation et de savoir ce que la Ville investit dans l'équipement, dans la formation de juniors, dans la promotion de l'image de Genève à l'étranger à travers le sport. Notre but était de connaître tous ces éléments.

Cette motion a été refusée et, par souci de cohérence, mon collègue Queloz et moi-même avons décidé, puisque certains postes de subvention ont été augmentés cette année, d'augmenter également les autres. Je vais brièvement en faire l'énumération et expliquer en quoi ils consistent. Je crois que les chefs de groupe ont de toute façon reçu les amendements avec leur justification.

Le premier amendement concerne le tir sportif. C'est une discipline en pleine croissance, depuis les Jeux olympiques plus particulièrement, qui recevrait 2700 francs annuellement. Nous proposons de porter la subvention annuelle à 5000 francs.

Vous connaissez les succès des championnes olympiques suisses au triathlon. Nous pensons qu'il est temps de marquer un effort plus important en faveur de cette discipline, non seulement en soutenant la manifestation annuelle du triathlon d'été, mais également de manière plus poussée et sur toute l'année, à travers un soutien au Triathlon-Club de Genève.

C'est la même chose pour le Twirling-Club Genève, qui reçoit une toute petite subvention de 1350 francs malgré ses nombreux adhérents. A cet égard, je cite un exemple qui nous a semblé assez troublant: lorsqu'on lit le budget des subventions du département des sports et de la sécurité, on constate que les échecs, si on additionne le total des postes qui leur sont dévolus, reçoivent plus de 120 000 francs par année alors même qu'ils déclarent avoir le même nombre de licenciés – ou d'initiés, disons – que le canoë, lequel reçoit 1350 francs par année. Cela, nous ne nous l'expliquons pas; c'est pourquoi nous portons également l'accent sur le canoë, dont la subvention devrait également être augmentée.

Nous demandons une augmentation de la subvention, ou même la création d'une subvention pour le karaté, l'art martial bien connu, un sport qui permet aux

jeunes de se défouler et qui a une vocation d'intégration certaine. Nous pensons qu'il est important que la Ville marque un effort particulier sur ce plan. Nous ne pouvons pas parler seulement de programmes sociaux, de travailleurs sociaux hors murs – ce qui est une bonne chose – mais nous devons aussi évoquer la possibilité pour les jeunes de se défouler en pratiquant le sport. Le karaté en est un, et nous voudrions créer une subvention de 8000 francs pour cette discipline.

Il en va de même pour le judo qui, lui, compte déjà près de 700 adhérents, dont 500 enfants. Nous pensons qu'il est indispensable que la Ville marque un effort pour le judo.

C'est pareil pour la gymnastique: on compte plus de 5100 gymnastes à Genève, et la subvention actuelle s'élève à 91 500 francs. Nous pensons donner un petit coup de pouce de 4500 francs pour l'achat d'équipement, notamment pour les juniors, puisque c'est une subvention inscrite sous la ligne «Centres de formation juniors gymnastique».

Je continue avec l'escrime. C'est un sport coûteux, puisque la cotisation annuelle dépasse les 800 francs, ce qui peut représenter une barrière pour de nombreux jeunes voulant se lancer dans la pratique de cette discipline. Nous pensons qu'il est temps que la Ville fasse un geste en faveur de l'escrime et proposons une subvention de 10 000 francs qui serait plus particulièrement allouée à la formation des jeunes et à l'achat d'équipement.

Je poursuis avec le cyclisme. Le Centre de formation juniors cyclisme reçoit déjà 45 675 francs; nous voudrions arrondir la subvention à 50 000 francs, là aussi pour l'achat d'équipement destiné aux jeunes.

J'ai eu l'occasion de me rendre compte un soir lors d'une manifestation sponsorisée par la Ville de Genève, la Dolicup, que le curling recueille un grand nombre d'adhérents en ville de Genève et au-delà, dans le canton, c'est-à-dire plus de 400 sportifs dont 10% de juniors. Il s'agit d'un développement certain, à ce que j'ai pu entendre et voir de mes propres yeux. Nous proposons donc un coup de pouce pour le curling de l'ordre de 4000 francs, afin de porter la subvention annuelle à 20 000 francs.

Nous pensons que le Conseil municipal doit également soutenir le canoë, je l'ai dit tout à l'heure, en faisant passer la subvention de 1350 francs à 10 000 francs. C'est un sport aussi pratiqué que les échecs, qui se situent d'ailleurs entre le sport et le jeu et, pourtant, il reçoit cent fois moins.

Le beach-volley est un autre sport qui bat des records de participation mais n'émarge pas au budget de la Ville, et c'est bien dommage. C'est aujourd'hui une discipline olympique, laquelle devrait également pouvoir recevoir son écot de la part de la Ville de Genève.

Le basketball, au niveau du centre de formation de juniors, reçoit 81 200 francs; malgré tout, cela ne représente pas un accent particulier dans l'attribution de subventions. Nous souhaitons donc augmenter celle qui est allouée à cette discipline en la portant à 86 000 francs.

L'athlétisme est pratiqué par de nombreuses personnes à Genève, mais, à l'instar du badminton, dont la subvention au centre de formation juniors est à peu près comparable à celle de l'athlétisme, reçoit 50 000 francs par an. Nous proposons de l'augmenter de 10 000 francs, par comparaison, donc, avec le badminton.

Le tir à l'arbalète est également une discipline assez pratiquée en ville, en tout cas autant que le tir à l'arc qui, lui, est subventionné. Nous proposons de créer une subvention de 2000 francs pour soutenir les activités du club de tir à l'arbalète à Genève.

Le squash est un sport nouveau mais assez pratiqué, qui pose des contraintes en termes d'équipement et de matériel. Pour les jeunes, nous pensons qu'il est nécessaire d'investir une somme de 2000 francs.

Concernant le ski, vous savez, là aussi, que des obstacles financiers peuvent gêner des jeunes souhaitant pratiquer cette discipline. Elle reçoit déjà, c'est vrai, un petit peu plus de 100 000 francs; nous proposons de porter cette somme à 110 000 francs, afin de donner la possibilité à des jeunes qui ne l'ont pas de pratiquer ce sport de manière plus active. Cela permettra également à un plus grand nombre de jeunes de le pratiquer.

Le rugby est de plus en plus pratiqué, selon nos informations – là aussi, il est difficile d'obtenir des informations de la part des autorités concernées – et se développe beaucoup auprès des jeunes. Nous pensons qu'il faut marquer un effort en augmentant d'un sixième la subvention actuelle, qui est de 30 000 francs, et donc de la porter à 35 000 francs.

Le patinage reçoit seulement 1800 francs par an en ville de Genève – tenez-vous bien, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux – mais rassemble 250 sportifs. Nous proposons d'augmenter de 10 000 francs cette subvention.

Enfin, j'en viens au motocyclisme, sport qui, lui non plus, n'émarge pas au budget de la Ville de Genève malgré la présence de nombreux sportifs talentueux en ville et dans le canton. Nous proposons de soutenir une des manches d'un Championnat du monde de motocyclisme, ce qui revient à peu près à 15 000 francs.

Voilà pour les 19 amendements proposant une augmentation de subventions. Quant aux 7 amendements proposant une diminution, je vous les présente. Ils portent notamment, je l'ai évoqué tout à l'heure, sur les échecs, car nous estimons que 120 000 francs pour les échecs, pour un nombre de licenciés comparable au canoë, c'est trop. En outre, cette subvention accordée aux échecs est répartie sur trois ou quatre lignes. Ce budget est un petit peu abscons: on a six ou sept lignes pour les échecs, et il n'apparaît pas très clairement quel montant est accordé à qui et en vue de quoi; s'agit-il d'équipement, du fonctionnement d'un club, de la promotion des juniors? Bref, nous proposons de réduire les postes concernant les échecs à quatre lignes; j'ai laissé aux chefs de groupe le soin de présenter cela à leurs collègues respectifs.

Nous prenons également – c'est une décision politique – dans la cassette personnelle du magistrat, ou en tout cas dans les cinq dernières lignes du budget des subventions, les fameuses cinq lignes dont les libellés avaient été, à l'époque, dénoncés pour leur côté un peu abscons. Je fais allusion ici aux subventions pour encourager l'organisation de camps ou d'écoles de sport, à l'allocation pour favoriser l'accès aux manifestations, à la subvention pour favoriser l'organisation de manifestations sportives, à celle destinée aux manifestations extraordinaires… Nous proposons de réduire un peu ces postes afin de compenser les augmentations proposées tout à l'heure et l'effort que réaliserait la Ville de Genève en faveur des sports concernés.

Voilà, je n'en dirai pas plus. Je vous ai présenté nos amendements et je reste à votre disposition si des questions se posent. Nous pensons, et ce sera là ma conclusion, qu'il est important que la Ville marque des efforts particuliers et décide que, cette année, elle veut mettre un accent particulier sur certains sports et développe – comme elle a déjà su le faire, mais elle pourrait y parvenir encore mieux – l'accès à ces disciplines, au sport populaire et à la formation des juniors. C'est pourquoi nous recommandons à vos suffrages, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ces 19 amendements pour une augmentation des subventions et ces 7 amendements demandant une diminution de certaines d'entre elles. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Je demande aux déposants de préciser de quelle manière ils souhaitent que nous procédions. J'imagine que nous pourrions traiter les amendements en une fois. Nous pouvons faire un ou deux «paquets», c'est à vous de choisir.

M. Pierre Maudet (R). Nous proposons de les traiter en même temps.

Le président. D'accord, c'est parfait.

M. Georges Queloz (L). Rassurez-vous, je serai beaucoup plus succinct que M. Maudet. En début d'après-midi, le groupe libéral proposait une diminution de 3,5% de l'augmentation des charges de fonctionnement; libre au magistrat de couper là où il voulait. Cet amendement n'a bien sûr pas été accepté, mais cela n'empêcherait pas, si une telle décision était prise, que nous soyons attentifs et essayions de corriger, si je peux m'exprimer ainsi, ce qui nous paraît constituer quelques anomalies.

Il est vrai que, pendant plusieurs décennies, deux magistrats «alimentaient» par des subventions les joueurs d'échecs. Comme vous l'avez compris, c'est la discipline mise en cause. Quand vous faites l'addition – M. Maudet l'a dit – vous arrivez à une subvention totale de 120 000 francs, mais en réalité ce sont 140 000 francs que l'on distribue aux joueurs d'échecs sous différentes formes. Cela nous paraît démesuré en comparaison avec d'autres sports. Il ne s'agit pas de faire des économies, mais de redistribuer tout simplement cette masse financière d'une manière qui nous paraît un peu plus équitable. Je sais que le magistrat nous dira que c'est arbitraire mais, jusqu'à preuve du contraire, si la motion M-49 que nous avions déposée avait été acceptée le 24 mai 2000, nous n'en serions pas arrivés à cette situation. Alors que l'on sait établir des règles lorsqu'il s'agit de prélever des impôts, lorsqu'il faut redistribuer de l'argent, cela paraît impossible. Nous, ce que nous cherchons, c'est la justice, une égalité de traitement.

Je sais qu'il y a des sports – par exemple l'escrime, discipline où la Suisse s'est distinguée à Sydney – qui ne reçoivent rien. Vous allez me dire que ceux qui les pratiquent ne nous ont jamais rien demandé, mais je peux vous assurer que, comme c'est le cas de certains clubs de judo, ils sont découragés au bout de quelques années, à force de se voir opposer un refus. Cela fait effectivement quelques années maintenant que les clubs en question ne demandent plus rien, mais je sais qu'ils paient aussi la location de salles d'écoles pour pouvoir s'y entraîner.

140 000 francs pour les joueurs d'échecs, par rapport aux 1800 francs alloués aux patineurs, par exemple, alors que les deux disciplines comptent à peu près le même nombre de sportifs, cela nous paraît tout simplement injuste et je ne verrais aucune objection à ce que nous enlevions pratiquement 120 000 francs aux joueurs d'échecs. Je pense que 20 000 francs sont suffisants, par rapport à d'autres sports. Redistribuons ensuite la différence à d'autres sports, et à d'autres sportifs, en particulier, puisque, si l'on veut soutenir le sport, ce sont d'abord ses

acteurs que sont les sportifs que nous devons soutenir.

Le président. Avant de continuer avec cette question, je vous transmets l'information chiffrée résultant de notre débat concernant le département des affaires culturelles. Nous avions 5 443 432 francs en excédent de revenus et nous passons à 5 508 432 francs. Nous étions à 1 087 030 francs d'excédent de financement et nous passons à 1 162 030 francs. Cette information étant donnée, je donne la parole à M. Pattaroni.

M. Robert Pattaroni (DC). Il s'agit d'une question de principe. Nous nous trouvons face à une proposition d'amendements qui a l'air très bien étudiée, mais pourrions-nous savoir si elle a quand même été traitée en commission? En effet, on se demande souvent pourquoi les travaux de notre Conseil durent longtemps; Monsieur le président, j'ai une réponse: au Grand Conseil, dont j'ai suivi les débats avant-hier, on ne peut pas se permettre de faire cela. Il est tout à fait normal d'interpeller un magistrat, de proposer des amendements, mais il est quand même dans l'ordre des choses de le faire en commission et, le cas échéant, de définir si une demande de subvention a été déposée. Si l'on en accorde sans qu'il y ait eu de demande, c'est une pente tout ce qu'il y a de plus savonneuse!

En ce qui concerne notre parti, nous trouvons que la proposition a l'air d'être très sérieusement étudiée, mais nous aimerions savoir ce qui a été fait en commission et ce que le magistrat en pense. Autrement, nous inaugurons une manière de procéder qui peut quand même s'avérer assez dangereuse.

M. Sami Kanaan (S). Plusieurs de ces amendements peuvent paraître intéressants, et nous n'en contestons pas forcément le bien-fondé. Effectivement, comme la pratique du sport évolue en général, on peut souhaiter introduire certaines disciplines parmi les catégories aidées par la Ville de Genève. Par contre, nous voyons là un problème de méthode: présenter d'un coup 19 amendements et les compenser, évidemment, par des coupes – les motionnaires sont logiques, ils savent qu'ils doivent intégralement compenser ces sommes – c'est un débat de commission. On peut éventuellement discuter sur une proposition d'amendement en séance plénière, mais, sur 19, ce n'est tout simplement pas raisonnable. Je trouve même que les auteurs de ces amendements desservent les causes qu'ils prétendent défendre, parce que, effectivement, s'ils les avaient présentés en commission, nous y aurions mené un débat tranquillement, et je pense même qu'une partie de leurs amendements avaient une chance d'être acceptés. Mais venir au dernier moment…

Il est clair que, comme nous l'avons dit ce matin au début de ce débat budgétaire, nous ne ferons pas ce que l'on appelle des micro-amendements de subventions. Cela s'applique aussi à des subventions destinées à des associations qui seraient tout à fait proches de nos objectifs et auxquelles nous tenons. Nous n'allons pas changer d'avis quant aux subventions sportives et, par conséquent – je crois que les autres formations de l'Alternative suivront – nous les refusons en bloc.

M. Damien Sidler (Ve). Je prendrai encore rapidement la parole au nom des Verts. Il s'agit d'amendements-surprises, et l'effet est réussi: nous sommes d'avis que ce n'est ni le moment, ni le lieu, ni au tandem Maudet et Queloz de redéfinir la politique des subventions sportives de la Ville en 19 commandements. Nous les refuserons pour ces raisons, même si le fond nous semble intéressant à étudier. *(Applaudissements.)*

M. Pierre Maudet (R). Nous ne voulions pas attendre de recevoir les Tables sur la montagne, et j'aimerais amener quelques précisions. On peut effectivement s'étonner de la forme de ces amendements ou de la procédure selon laquelle ils ont été déposés. Mais je dois bien dire, premièrement, que l'on s'étonne souvent, dans ce Conseil municipal, des formes et des procédures. Le magistrat prétexte des procédures pour refuser, éventuellement, des auditions de ses fonctionnaires; on prend pour prétexte des considérants ou des questions de procédure pour refuser une motion, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux – surtout ceux des bancs de l'Alternative – qui proposait d'engager la discussion sur la répartition des subventions. C'était la motion M-49, que vous aviez à l'époque refusée.

J'aimerais vous répondre cela: pour ma part, retenu par des obligations militaires, je n'étais pas présent aux débats de la commission des sports et de la sécurité, et je n'y ai assisté que lors de la dernière séance. J'ai constaté – mon collègue Queloz sera là pour confirmer mes propos – l'ambiance qui y régnait au cours de l'étude du projet de budget; peut-être était-elle propre à cette commission. Le rapporteur lui-même a dit tout à l'heure qu'il n'y avait pas eu de débat au sein de cette commission ni d'amendement, précisément parce que la discussion avec le magistrat était difficile.

Enfin, je vous informe que le travail réalisé, les amendements que nous proposons ce soir aux suffrages sont le fruit d'une longue recherche à l'aboutissement de laquelle nous ne sommes parvenus que récemment, à une quête d'informations que nous n'avons par ailleurs pas obtenues, puisque nous avons de la peine à avoir accès à ces fameux questionnaires que le département des sports

envoie aux organismes subventionnés soit-disant tous les deux ans, mais en fait tous les quatre ans, ainsi qu'on l'avait appris l'année dernière au cours du débat sur le budget 2000. Nous avons dû chercher ces renseignements en partie par nous-mêmes, et nous avons fait de même pour toutes les associations ou les sports qui ne sont pas subventionnés, ce qui a engendré un surcroît de travail. Ces explications, vous les acceptez ou vous ne les acceptez pas; pour ma part, je trouve qu'il est un peu dommage de refuser ce débat et, prétextant des questions de forme et de procédure, de ne pas soutenir une impulsion politique en faveur de certains sports.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Losio, vice-président.)

M. Georges Queloz (L). Je suis d'abord surpris que l'on n'ait pas transmis au sein des groupes ce qui a été dit en commission des sports et de la sécurité. J'ai annoncé la couleur, je vous ai d'ailleurs distribué un listing de toutes les sociétés subventionnées avec leurs effectifs, rappelez-vous, et j'ai annoncé que, vu la situation, on présenterait des amendements concernant les subventions ce soir en séance plénière sur le budget. Je constate au moins une chose: c'est qu'il existe un certain malaise, une injustice que la plupart des membres du Conseil municipal ressentent et reconnaissent. C'est là le mérite de nos amendements que de le révéler et c'est peut-être ce qui permettra à ce Conseil d'accepter une motion que nous déposerons ultérieurement si nous n'obtenons pas gain de cause avec ces amendements.

M^me^ Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Ces amendements ont l'avantage de relever ce qui tient à cœur à une partie de la commission des sports et de la sécurité, c'est-à-dire un soutien à accorder à des sports qui, d'habitude, ne sont peut-être à nos yeux pas suffisamment soutenus, sachant que le magistrat porte toujours une très grande attention aux sports. Nous voudrions donc, au Parti démocrate-chrétien, nous abstenir lors du vote de ces amendements et inviter nos éminents collègues à déposer une motion à renvoyer en commission des sports, où nous pourrons bien sûr étudier en profondeur le contenu de ce qui est présenté ce soir sous forme d'amendements mais qui peut également, par la suite, amener à une réflexion encore plus approfondie sur le type de sports que nous pouvons soutenir aujourd'hui. Ce ne sont peut-être pas forcément les mêmes sports qu'il y a vingt ans et, cela, je crois que tout le monde peut le comprendre aisément.

M. André Hediger, conseiller administratif. Je m'attendais à ce que les

deux conseillers municipaux qui avaient déposé la motion M-49 sur les subventions en faveur du sport se manifestent au moment du budget, d'autant plus qu'ils ont téléphoné à une multitude de clubs et d'associations sportifs. Je ne suis pas un naïf. Je ne sais pas s'ils ont du temps libre, mais, en tous les cas, ils croient qu'ils sont habilités à gérer ces clubs sportifs. Je souhaite seulement leur rappeler que j'ai été élu au poste de conseiller administratif, avec un résultat assez estimable, afin de gérer l'administration municipale et notamment le département des sports et de la sécurité. Peut-être m'en voulez-vous d'avoir obtenu un bon résultat aux élections, Messieurs Maudet et Queloz; il faut sans doute attribuer ce succès aux contacts que j'entretiens année après année avec les clubs et les associations. Je les reçois de façon conviviale et je discute de la gestion de leur club, de son fonctionnement, des manifestations organisées, etc.

A propos des manifestations, j'aimerais vous dire ce qui suit. Certes, il y a quelques années, il y a eu une diminution du nombre de clubs et associations inscrits pour des manifestations ou des championnats suisses, ou même des manifestations européennes. Or, ces derniers temps, vu le redémarrage économique et les résultats financiers intéressants réalisés par notre municipalité, il y a un regain d'activité. Les responsables des clubs sont très satisfaits de cette amélioration, et je viendrai vraisemblablement à la séance d'examen du budget 2002 vous soumettre des demandes de crédits importants pour de futures manifestations dont notamment des championnats d'Europe. Merci, Monsieur Tornare, de me soutenir, comme à votre habitude.

Mesdames et Messieurs, je reçois évidemment chaque année les clubs qui sollicitent une subvention; je leur demande leur rapport d'activités passées, le programme de leurs activités futures ainsi que leur budget et l'état des comptes. Tous les deux à trois ans, ce fameux questionnaire leur est distribué afin que nous sachions le nombre de leurs membres, de même que celui des juniors et des licenciés. C'est ce qui me permet d'avoir une vue assez large du fonctionnement des clubs.

Ce qui se joue ce soir, soit une importante diminution de la subvention allouées aux clubs d'échecs, me paraît étrange. Tout d'abord, c'est sur votre demande que nous avons transféré le financement des clubs du département de M. Tornare au mien; auparavant, je finançais exclusivement les manifestations. Je connais les clubs d'échecs par le biais de ces dernières; ils sont dynamiques et comptent un nombre important de membres. Cette activité est en développement en ce moment et il s'agit d'un sport en quelque sorte cérébral. En tous les cas, dans bon nombre de pays, les échecs sont rattachés au département ou au ministère des sports.

A Genève, ce sport connaît un grand succès parmi les jeunes. Dans les rues,

ou aux Bastions lors de certaines manifestations durant l'année, les jeunes essaient de faire participer la population afin de lui faire connaître ce sport; il serait donc dommage que l'on diminue les subventions allouées à ces jeunes. Dans les collèges et dans les cycles notamment, de très nombreux petits clubs se forment en vue de développer les échecs, et nous ne pouvons que nous en réjouir, en effet, pour ceux qui jouent aux échecs, il s'agit d'un sport vraiment important, d'un sport cérébral.

Or vous souhaitez débattre ce soir de 26 amendements demandant des diminutions et des augmentations qui n'ont pas été proposées en commission. On n'en a pas dit un mot, mais, s'ils avaient été discutés en commission, j'aurais été prêt à entrer en matière et à les examiner par discipline ou par club, comme vous les avez présentés ce soir. J'aurais pu vous donner un certain nombre d'informations et vous expliquer pourquoi je ne donne pas de subventions à certains clubs; la situation aurait pu être éclaircie en commission.

C'est pour cela, Mesdames et Messieurs, que je vous propose plutôt de voter dans les mois à venir les propositions que je vais faire, notamment celle qui concerne la salle de gymnastique: vous m'avez supprimé 2 millions de francs il y a deux ans, et je vous reparlerai au mois de janvier de la halle de gymnastique du Bois-des-Frères, qui coûtera un peu plus de 3 millions de francs. Je vous demande de faire un effort à ce moment-là et d'être positifs au cours de la discussion, afin que ce crédit soit enfin voté et que les gymnastes puissent disposer d'une salle de gymnastique.

Comme cela a été souligné il y a un instant par certaines personnes qui n'ont fait que reprendre mes propos – car je le dis depuis des années – les arts martiaux, notamment asiatiques, sont pratiqués dans des locaux privés et constituent les parents pauvres du sport à Genève. Je suis en train d'examiner comment nous pourrions construire une halle avec des modules pour les arts martiaux venant d'Asie, car les sports de ce type sont nombreux et provoquent l'engouement et l'enthousiasme des jeunes; il leur faudrait des locaux, cela représente un problème important. Dans le courant de l'année prochaine, je pense venir vous présenter un projet de construction, tel qu'il est prévu au 19e programme d'investissements quadriennal, en vue de satisfaire les clubs à la recherche de locaux. C'est l'une de mes intentions.

Vous parlez de malaise à la commission des sports et de la sécurité; permettez-moi de vous dire qu'il ne s'agit pas de mon problème, mais du vôtre, et qu'il vous appartient de le régler. Il est vrai qu'un problème s'est posé par rapport à la dernière séance. J'ai écrit au président de la commission des sports et de la sécurité pour lui demander d'être auditionné en janvier, j'ai envoyé copie de cette lettre aux membres de la commission des sports et de la sécurité et j'ai encore

écrit au président du Conseil municipal pour expliquer la raison de ce malaise. Je demande que l'on y remédie et que des solutions soient trouvées.

Je vous répète que j'ai participé, pendant trois ans, à un groupe de travail concernant la sécurité civile et que je tiens à être auditionné par la commission des sports et de la sécurité à ce sujet. Je n'admets pas que l'on puisse dire qu'André Hediger est un dictateur, c'est inadmissible. Les collaborateurs avec lesquels j'ai travaillé pendant des années veulent être avec moi – ce en quoi ils ont raison – pour parler d'un problème important. Je rappelle que le Conseil administratif a finalement décidé que le Service d'incendie et de secours resterait à la Ville de Genève, comme la Protection civile, que j'ai transformée en Service d'assistance et de protection de la population. Je suis prêt à vous fournir un certain nombre d'explications sur ce que j'entends faire au niveau du social dans ce service, d'entente avec Manuel Tornare.

C'est pour cela que je rejoins les raisonnements émis ce matin: il faudrait que, en janvier ou février, les conseillers administratifs puissent exposer leurs intentions concernant leurs services dans le futur budget en préparation, c'est-à-dire donner leur ligne politique et leurs lignes directrices. Je vous rejoins tout à fait sur cette question-là et je pense qu'une telle façon de procéder pourrait atténuer les possibles divergences entre vous et nous. C'est un point fort que vous avez soulevé ce matin, et je souscris pleinement à votre proposition.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous dire. Je ne veux pas vous parler de l'ensemble de mes services, mais je vous demande de refuser ces 26 amendements qui n'ont pas été discutés en commission des sports et de la sécurité. Je suis cependant prêt, pour l'année prochaine, à discuter avec vous de même qu'avec les clubs. Vous connaissez certains de ces clubs, puisque je vous invite toujours aux manifestations sportives, par gentillesse. Merci de refuser ces amendements.

M. Georges Queloz (L). Bien sûr, Monsieur Hediger, vous êtes bien élu, mais, curieusement, ce sont les magistrats qui distribuent des subventions qui sont toujours les mieux élus! *(Rires.)* Oui, oui, au social aussi on l'a vu! Ce soir, M. Hediger est échec. Je suis un joueur d'échecs, Monsieur Hediger, et je vous défie à une partie: vous serez mat!

(La présidence est reprise par M. Bernard Paillard, président.)

M. André Hediger, conseiller administratif. Il y a des choses que l'on ne

peut laisser passer! Il est inacceptable de dire que ce sont ceux qui distribuent le plus de subventions qui sont les mieux élus. M. Vaissade doit avoir 52 millions de francs de subventions dans le budget de son département et M. Tornare 48 millions; quant à moi, je n'ai que 4 petits millions, Monsieur Queloz! Si vous m'accordez 40 millions de francs pour le sport, je vous en remercie, mais votez-les tout de suite! *(Quelques applaudissements.)*

M. René Winet (R). Je crois qu'il ne faut pas mélanger deux choses. M. Hediger parle ce soir des salles de gymnastique, de locaux pour des clubs, etc., et je pense qu'il a raison; il y a sûrement des besoins en salles de gymnastique et en locaux. Mais les amendements présentés ce soir concernaient uniquement des subventions, dont les commissaires estiment qu'elles sont peut-être mal distribuées. M. Hediger nous a rassurés tout à l'heure, disant que les subventions et amendements présentés ce soir par les deux commissaires radical et libéral vont être examinés. Je crois, Monsieur Hediger, qu'il n'y a pas cent clubs d'échecs à Genève, dispersés à gauche et à droite, mais au maximum deux ou trois, qui touchent des subventions selon les lignes que vous établissez. Il faudrait réexaminer les différentes subventions à la loupe, pour ne pas pénaliser des clubs qui en ont peut-être besoin, alors que d'autres qui en reçoivent en ont peut-être moins besoin.

Pour ma part, Monsieur Hediger, je demande que toutes les subventions allouées aux clubs sportifs soient examinées d'un peu plus près, et cela dans le cadre de la commission des sports et de la sécurité.

M. Pierre Maudet (R). Je reprends la parole, mais, rassurez-vous, ce sera la dernière fois, car je crois que la messe est dite; en tout cas, les précédentes interventions le laissent supposer. Je relèverai néanmoins deux choses intéressantes dans ce qui vient d'être dit. D'abord, pour répondre à M^me^ von Arx, je lui rappellerai que la motion qu'elle demande a été déposée. Il s'agit de la motion M-49, qui abordait la situation du point de vue général et qui a été traitée au mois de mai. *(Protestations.)* Si M^me^ von Arx veut me répondre, elle le fera ultérieurement.

En deuxième lieu, je répondrai à M. Hediger. J'apprécie que vous reconnaissiez que nous avons pour nous le mérite de la cohérence, car cette motion M-49 que nous avions déposée à l'époque pour examiner de manière plus claire la distribution des subventions, vous la cautionnez en quelque sorte par ce que vous venez de dire. Nous en sommes fort aises. Ce que nous déplorons, je le répète, c'est que l'on refuse ce soir d'engager un débat que nous aurions très bien pu mener en séance plénière. Les questions de forme ne doivent pas être rédhibitoires ce soir; j'en veux pour preuve les débats que nous avons eus précédem-

ment.

Simplement, Monsieur Hediger, c'est avec une certaine mauvaise foi qui vous caractérise que vous parlez des clubs d'échecs et de la répartition des subventions, mais également avec votre habitude désagréable et possessive de parler de «mes» clubs, de «mes» sportifs, de «mes» fonctionnaires. *(Huées.)* Eh bien, Monsieur Hediger, nous déplorons cela, car ce soir nous avions l'opportunité concrète de soutenir des clubs et des sports qui ne reçoivent pas encore d'aide. Nous déplorons qu'une majorité de ce Conseil municipal n'accepte apparemment pas d'entrer dans la discussion et nous vous garantissons que nous reviendrons à la charge d'une autre manière dans les mois qui viendront.

M^me^ Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Je crois que mon éminent collègue Maudet n'a pas compris la remarque que j'avais faite. Je n'ai bien sûr pas oublié la motion M-49 déposée précédemment par les mêmes préopinants mais, puisqu'elle n'avait pas été étudiée suffisamment en profondeur à leur goût, je proposais tout à l'heure que les amendements qui nous sont soumis maintenant soient repris dans une motion, que je suis d'ailleurs en train de préparer et que je vais inviter mes collègues à signer. Il faut que les sports concernés soient précisés et que ce soit au nom de ces sports-là que nous demandions à travailler en commission avec, peut-être, l'opportunité de développer des subventions spécifiques pour ces sports-là. Puisque les motionnaires se sont déjà donné la peine de travailler là-dessus, il suffit peut-être maintenant d'aller jusqu'au bout au moyen d'une motion définitive.

Le président. Si je vous comprends bien, Madame von Arx-Vernon, vous allez déposer une motion urgente? *(Signe de dénégation de M^me^ von Arx-Vernon.)* Ah, non, une prochaine fois!

M^me^ Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Oui, oui, bien sûr!

Le président. Monsieur Maudet, il m'a semblé pouvoir comprendre, à travers les mots que vous avez employés tout à l'heure, que vous ne serez peut-être pas opposé à ce que nous traitions d'un coup l'ensemble de vos amendements. Ou bien souhaitez-vous que nous les examinions par le menu?

M. Pierre Maudet (R). Monsieur le président, nous maintenons nos amende-

ments et nous les traitons un par un.

Le président. Très bien!

M. François Sottas (AdG/TP). Je demande l'appel nominal sur tous les amendements de MM. Maudet et Queloz.

Le président. Etes-vous suivi? *(Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.)* Oui, vous l'êtes. Nous allons donc procéder à l'appel nominal sur chacun de ces amendements.

M. André Hediger, conseiller administratif. Monsieur le président, pour éviter l'appel nominal, je demande que le Conseil municipal vote sur le traitement en une fois des 26 amendements. Soit vous entrez en matière majoritairement pour les traiter un par un, soit vous refusez l'ensemble, et c'est classé! Je propose cela pour gagner du temps, car il est 22 h 10.

Le président. Monsieur Hediger, c'est exactement ce que je viens de proposer, mais le règlement n'autorise pas cette procédure.

M. Bernard Lescaze (R). Monsieur le président, vous venez de dire excellemment ce que je voulais dire. Je pense que nous avons entendu ce qu'ont dit nos collègues, de part et d'autre. Nous pouvons être d'accord ou pas avec les 19 amendements demandant une augmentation ou une création de subventions; certains sont très bons et d'autres peut-être moins soutenables. Le problème, c'est qu'il relève du droit le plus strict de tout conseiller municipal de déposer 19 amendements. Je vous conseillerais pour ma part de les voter l'un après l'autre sans débat; si vous voulez en débattre, c'est votre droit, et il s'agit de respecter les droits de la minorité. Depuis douze ou treize ans que je suis conseiller municipal, Mesdames et Messieurs de la gauche, vous avez d'ailleurs su au cours des législatures précédentes en déposer parfois non pas 19, mais plusieurs dizaines! Alors, soyez un peu patients, soyez raisonnables surtout, et retirez votre demande de votes à l'appel nominal. Mais, si vous y tenez vraiment, pour notre part, nous avons le temps et nous les ferons, car nous respecterons le règlement de ce Conseil jusqu'au bout.

M. Didier Bonny (DC). Quant à moi, si la demande de voter par appel nominal est maintenue, je sortirai et ne participerai pas à ces votes. J'invite tout le monde à faire de même, parce qu'il s'agit visiblement d'un abus de démocratie.

Le président. Monsieur Sottas, nous avons reçu une motion d'ordre demandant de renoncer à procéder aux votes des amendements par appel nominal. Ne souhaitez-vous pas revenir sur votre position? *(Signe de dénégation de M. Sottas.)* Vous ne le souhaitez pas. Nous allons donc voter cette motion d'ordre, signée par M[me] Vanek, demandant de retirer l'appel nominal. Si une majorité l'accepte, elle primera naturellement sur toute autre considération et nous voterons un par un les amendements de MM. Queloz et Maudet, mais sans procéder à l'appel nominal.

Mise aux voix, la motion d'ordre visant à annuler la demande de vote par appel nominal est acceptée à la majorité (quelques oppositions).

Mis aux voix, l'amendement demandant une augmentation de 9250 francs de la subvention allouée au Centre de formation juniors athlétisme est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, l'amendement demandant une augmentation de 4800 francs de la subvention allouée au Centre de formation juniors basketball est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, l'amendement demandant une subvention de 2500 francs pour le beach-volley est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, l'amendement demandant une augmentation de 8650 francs de la subvention allouée au Canoë-Club de Genève est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, l'amendement demandant une augmentation de 3760 francs de la subvention allouée au Centre de formation juniors curling est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, l'amendement demandant une augmentation de 4325 francs de la subvention allouée au Centre de formation juniors cyclisme est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, l'amendement demandant une subvention de 10 000 francs pour l'escrime est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, l'amendement demandant une augmentation de 4500 francs de la subvention allouée au Centre de formation juniors gymnastique est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, l'amendement demandant une subvention de 10 000 francs pour le judo est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, l'amendement demandant une subvention de 8000 francs pour le karaté est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, l'amendement demandant une subvention de 15 000 francs pour le Championnat du monde de motocyclisme est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, l'amendement demandant une augmentation de 10 000 francs de la subvention allouée au Club des patineurs de Genève est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, l'amendement demandant une augmentation de 5000 francs de la subvention allouée au Centre de formation juniors rugby est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, l'amendement demandant une augmentation de 8500 francs de la subvention allouée au Centre de formation juniors ski est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, l'amendement demandant une subvention de 2000 francs pour le squash est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, l'amendement demandant une subvention de 2000 francs pour le tir à l'arbalète est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, l'amendement demandant une augmentation de 2300 francs de la subvention allouée à l'Association genevoise des tireurs sportifs est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, l'amendement demandant une augmentation de 5300 francs de la subvention allouée au Triathlon-Club est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, l'amendement demandant une augmentation de 1350 francs de la subvention allouée au Twirling-Club est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Le président. Cela clôt cette salve d'amendements pour une augmentation ou une création de subventions. Puis-je demander à MM. Maudet et Queloz si, du fait du rejet de leurs amendements, ils sont d'accord de renoncer également aux compensations qui y sont liées?

M. Pierre Maudet (R). Bien évidemment, Monsieur le président. Nous retirons donc les sept amendements compensatoires demandant une diminution de subventions.

Page 61, cellule 4003, Incendie et secours (SIS),
groupe de comptes 451, Cantons.

Le président. Nous avons un amendement déposé par M. Hediger concernant le Service d'incendie et de secours et demandant une diminution de 50 000 francs. L'ancien montant est de 800 000 francs et le nouveau s'élèverait à 750 000 francs.

M. André Hediger, conseiller administratif. Lors du vote du budget de l'Etat par le Grand Conseil vendredi dernier, la subvention de 800 000 francs du Service d'incendie et de secours a été ramenée à 750 000 francs. Je n'arrive pas à savoir pourquoi. Il s'agit d'une proposition de la commission des finances du Grand Conseil, et je ne connais pas les raisons de cette diminution de 50 000 francs sur l'aide financière de l'Etat en faveur du Service d'incendie et de secours. Cela signifie que nous revenons à la somme d'il y a trois ans, soit à 750 000 francs. Ayant été informé de cette diminution, j'ai pensé qu'il fallait proposer aujourd'hui une diminution de 50 000 francs lors du vote du budget de la Ville par le Conseil municipal.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Le budget de M. Hediger, pages 56 à 64, est adopté.

Le président. Nous allons de nouveau recevoir sur ce département des informations chiffrées, mais, comme nous en avons maintenant pris l'habitude, nous ne les attendons pas et passons au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Département de M. Manuel Tornare, conseiller administratif.

Le président. Je donne la parole à M. Perler, rapporteur.

M. Jean-Pascal Perler, rapporteur de la commission sociale et de la jeunesse (Ve). Les Verts et le Parti socialiste ont déposé un amendement demandant d'augmenter de 1 million de francs les allocations municipales sur le poste 366. A moins que je ne parle pas du bon objet?

Le président. Non, vous ne parlez effectivement pas du même sujet. Nous étions en train d'aborder le département des affaires sociales et c'était en tant que rapporteur que je vous demandais si vous aviez une remarque à formuler.

M. Jean-Pascal Perler. Ah, excusez-moi. Vous savez, avec tous ces votes d'amendements concernant le sport, j'ai un peu perdu le fil. Le rapporteur n'a rien à dire sur le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement! *(Rires.)*

Page 70, cellule 500700, Direction,
groupe de comptes 365, Institutions privées (Voie F espace de formation pour les femmes, page jaune 95).

Le président. Nous avons un amendement déposé par l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants et Parti du travail) concernant Voie F, l'espace de formation pour les femmes. Cet amendement demande une augmentation de 10 000 francs, ce qui porterait la subvention de cet organisme à 20 000 francs. L'ancien montant du groupe de comptes 365 est de 4 259 704 francs et le nouveau s'élèverait à 4 269 704 francs.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je dirai quelques mots sur l'association Voie F, qui est peut-être peu connue, malheureusement. Elle aide de très nombreuses mères de famille ou jeunes femmes qui, pour des raisons familiales ou professionnelles, rencontrent des difficultés dans leur formation ou qui veulent retrouver un emploi. Ces femmes trouvent auprès de cette association non seulement un accueil chaleureux et une aide individuelle, mais des informations complètes sur les possibilités de formation à Genève. Voie F sert également de lieu de formation. C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir accepter d'ajouter ces 10 000 francs à sa subvention, afin d'aider au développement de cette association.

M^me^ Alice Ecuvillon (DC). Je ne sais pas si j'ai bien compris la situation. Effectivement, à la commission sociale et de la jeunesse, il nous a été proposé de voter 10 000 francs, puisqu'il n'y avait pas de ligne budgétaire pour Voie F. Si j'ai bien compris, il s'agit maintenant de 10 000 francs supplémentaires. J'aimerais quand même en savoir la raison, parce que je ne doute pas que cette association fasse du bon travail, mais, à ma connaissance, elle reçoit une subvention substantielle de l'Etat. Je pensais que, si nous lui accordions 10 000 francs pour commencer, cela pouvait être assez logique et normal que l'on puisse attendre de voir les activités développées d'ici la fin de l'année et, éventuellement, pour l'an prochain, voter 10 000 francs supplémentaires si cela s'avérait nécessaire. Les auteurs de cet amendement devraient nous expliquer pourquoi ils veulent procéder maintenant à une augmentation supplémentaire de 10 000 francs, puisque, à la commission sociale et de la jeunesse, nous avons accepté les premiers 10 000 francs, proposés sauf erreur par les mêmes conseillers municipaux.

M. Robert Pattaroni (DC). Je souhaitais simplement connaître le montant exact du subventionnement de cette association. En effet, si l'Etat donne 3000 francs, ce n'est pas grand-chose, mais s'il donne plus – et d'après les informations que nous avons, il donne sensiblement plus – c'est toujours le même problème qui se pose: une subvention étatique doit-elle forcément être complétée par des subventions communales? On n'en finit plus!

M. Roger Deneys (S). Les socialistes ne soutiendront malheureusement pas cet amendement. Ils soutiennent bien entendu l'association Voie F, mais il s'agit

ici d'une question de principe dans ce débat budgétaire; en effet, les socialistes avaient annoncé qu'ils n'entreraient pas en matière sur des amendements de dernière minute. Il y a peut-être eu un malentendu et cet amendement n'a pas été annoncé assez tôt, mais, en l'occurrence, je le déplore d'autant plus que je suis membre du comité de cette association. Nous ne voterons donc pas cette augmentation de subvention de 10 000 francs.

M. Alain Fischer (R). Je voudrais juste dire une chose: en commission, nous avons voté sans présentation, dirais-je, une subvention de 10 000 francs pour Voie F, ce que je trouve très bien. L'amendement pour une nouvelle subvention de 10 000 francs élèverait cette dernière à un montant de 20 000 francs, si j'ai bien compris, Monsieur Mino. Je trouverais cela un peu cavalier. Essayons donc déjà de donner la subvention de 10 000 francs elle-même; ensuite, que cette association, au cours de l'année 2001, vienne se présenter au Conseil municipal et au magistrat, à la limite aussi à la commission sociale et de la jeunesse. A ce moment, nous verrons déjà l'état de ses comptes; pour le moment, nous ne connaissons rien de cette association. Par la suite, si cela semble nécessaire, je pense que nous pourrons soit lui allouer 10 000 francs supplémentaires dans le budget 2002, soit prendre peut-être dans l'enveloppe du magistrat une subvention supplémentaire pour boucler la boucle l'année prochaine.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Etant donné ce que j'entends, nous avons effectivement le temps de revenir sur ce sujet après audition de l'association concernée en commission sociale et de la jeunesse. Cependant, je voudrais juste confirmer à M^me^ Ecuvillon que, effectivement, après discussion avec ses responsables, nous avons appris que l'encadrement de Voie F est insuffisant. C'est pour cette raison que cette dernière aurait aimé recevoir plus, mais nous reviendrons sur la question. Nous retirons cet amendement.

Le président. Je vous remercie, Monsieur Mino, mais vous n'étiez pas le seul groupe à l'avoir déposé. Il y avait également l'AdG/TP. Le retire-t-elle également? *(Acquiescement des conseillers municipaux de l'AdG/TP.)* Cet amendement est donc retiré.

Page 70, cellule 500700, Direction,
groupe de comptes 366, Personnes physiques (Allocations sociales, Prestations municipales, Secours d'urgence, page jaune 95).

Page 26, cellule 1006, Taxe professionnelle,

groupe de comptes 409, Taxe professionnelle communale.

Le président. Nous avons reçu trois propositions d'amendement. La première émane de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et de l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) et demande une augmentation de 2,2 millions de francs sur la ligne «Prestations municipales». L'ancien montant est de 7 412 000 francs et le nouveau montant s'élèverait à 9 612 000 francs. Le groupe de comptes «Personnes physiques» passerait ainsi de 9 839 000 francs à 12 039 000 francs.

Le deuxième amendement concerne la même cellule et le même groupe de comptes. Il a été déposé par le Parti socialiste et les Verts et demande une augmentation de 800 000 francs pour la ligne «Allocations sociales». L'ancien montant est de 1 600 000 francs et le nouveau montant s'élèverait à 2 400 000 francs. De plus, cet amendement demande une augmentation de 200 000 francs de la ligne «Secours d'urgence», afin de porter celle-ci à 400 000 francs. Le total du groupe de comptes «Personnes physiques» passerait donc de 9 839 000 francs à 10 839 000 francs.

Le troisième amendement, également déposé par le Parti socialiste et les Verts, vise à la compensation du précédent, donc à une augmentation de 1 million de francs de la taxe professionnelle. L'ancien montant est de 76 000 000 de francs et le nouveau s'élèverait à 77 000 000 de francs.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). La meilleure argumentation que je pourrais développer ce soir concernant l'amendement de l'Alliance de gauche consisterait à vous lire un texte que j'ai trouvé dans un excellent document; il est assez court, mais très significatif, je pense: «L'Etat social est aujourd'hui violemment critiqué par les partisans d'une politique plus libérale, qui prônent le moins d'Etat, un moratoire social, une aide réservée aux personnes qui en ont «réellement besoin». Nous défendons un Etat actif au niveau économique et redistributeur au niveau social. Une des conséquences de la crise est l'accentuation des différences entre les riches et les pauvres.»

Plus loin, je lis: «Dans ce texte, nous réaffirmons la nécessité d'avoir un Etat redistributeur. Ne donner des prestations sociales qu'aux personnes qui en ont «réellement besoin» est une fausse bonne idée.»

Plus loin encore, au sujet des prestations complémentaires aux bénéficiaires de l'AVS (Assurance vieillesse et survivants) et de l'AI (Assurance invalidité), je cite: «Toutes les personnes qui bénéficient d'une rente AVS ou AI peuvent obtenir, si leur revenu est inférieur à un certain montant, des prestations complémentaires versées à Genève par l'OCPA (Office cantonal des personnes âgées). Les prestations complémentaires sont des prestations de comblement, c'est-à-dire

qu'elles complètent le revenu du bénéficiaire jusqu'à un certain montant considéré comme un minimum vital. Le montant des prestations complémentaires est donc différent pour chaque personne, puisqu'il tient compte de ses revenus et de ses charges. Les bénéficiaires de l'OCPA reçoivent, en plus des allocations, un abonnement TPG (Transports publics genevois) et leur assurance maladie est prise en charge. Ce revenu ne permet certainement pas de faire des folies, mais il permet en tout cas à la personne de se loger, de se nourrir, de se vêtir et d'avoir accès aux soins médicaux, à l'aide au domicile.» Le texte se termine en ces termes: «Mais les prestations de l'OCPA sont insuffisantes pour couvrir les frais de pension lorsqu'une personne ne peut plus vivre à domicile et qu'elle doit être placée.» J'ai trouvé ce texte, intitulé «Des idées à partager», dans le programme de 1997 du Parti socialiste.

Ces idées, nous les partageons, et j'espère que les socialistes les partageront avec nous ce soir, c'est-à-dire qu'ils accepteront que l'aide de la Ville à ces personnes qui n'ont pas de quoi faire des folies leur permette de recevoir un complément mensuel de 45 francs. Cela ferait donc passer ladite aide sociale de la Ville de 155 à 200 francs.

L'amélioration des finances de la municipalité d'une part, et, d'autre part, le fait que ce montant n'a pas varié depuis de très nombreuses années, malgré l'augmentation, en contrepartie, de nombreuses charges pour les gens, comme le coût de la vie, etc., nous amènent à dire qu'il y a effectivement de quoi faire un geste, donner un signal comme quoi effectivement la Ville de Genève est dirigée par une gauche qui veut répondre à un certain nombre de besoins de la population. C'est donc un message qu'il faut envoyer, et nous espérons que celui-ci sera porté par une majorité de voix ce soir.

Le montant correspondant devrait bien sûr être compensé; nous avons donc un autre amendement à vous soumettre concernant la compensation, si le Conseil municipal, comme nous le souhaitons, vote avec nous cet amendement pour une augmentation de 2,2 millions de francs des prestations municipales.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Losio, vice-président.)

Le président. Nous sommes effectivement saisis d'un amendement concernant la cellule 1006, c'est-à-dire la taxe professionnelle, à la page 26 du projet de budget.

M. Alain Fischer, président de la commission sociale et de la jeunesse (R). Monsieur le président, vous pourrez dire à M. Mouhanna qu'il serait peut-être opportun qu'il s'intéresse déjà aux travaux des commissions spécialisées. La commission sociale et de la jeunesse s'est réunie à maintes reprises pour régler ce problème de l'allocation de 155 francs, premièrement pour essayer de comprendre pourquoi les gens ne venaient pas recevoir ce montant ou ne le voulaient pas. Nous avons travaillé à ce sujet, et le magistrat a reçu pour mission d'informer les personnes touchant l'aide de l'OCPA. Alors, Monsieur Mouhanna, revenir avec une demande d'augmentation de 45 francs pour amender la somme totale de cette aide à 200 francs, nous trouvons cela un peu cavalier; c'est se rire de la commission qui a travaillé sérieusement à ce sujet.

M^me^ Sandrine Salerno (S). Monsieur le président, vous transmettrez à M. Mouhanna que je le remercie d'avoir cité le programme cantonal de 1997 du Parti socialiste genevois. Les objectifs que nous avions alors sont toujours ceux que nous poursuivons aujourd'hui. Je pense que, si nous examinons attentivement la politique menée actuellement en matière sociale par le Conseil administratif, nous pouvons saluer ses efforts. Effectivement, le budget 2001 est fortement marqué de cette volonté d'investir dans le social.

Cependant, il faut voir où et comment l'on investit. A propos d'investissements, nous avons voté, lors de la séance de cet après-midi à 14 h, la motion N° 150 proposée par le Parti socialiste concernant le Fonds chômage et, à la commission des finances, l'augmentation de 1 million de francs du Fonds chômage a été acceptée. Nous vous avons alors expliqué pourquoi il nous semblait que l'accent devait être mis sur cet axe-là.

Nous ne soutiendrons pas l'amendement proposé ce soir par l'Alliance de gauche, non pas parce que nous estimons que les prestataires ont suffisamment d'argent et qu'il ne s'agit pas d'entrer en matière sur les prestations municipales accordées, mais parce que nous, socialistes, avons décidé que, dans ce budget – je crois et j'espère que nous serons suivis par une partie de l'Alternative – il y avait une autre priorité à dégager. En effet, on ne peut pas, sur un budget, réaliser toutes les priorités. Nous, socialistes, avons décidé que l'accent serait mis sur certaines priorités. Nous avons parlé ce matin du Fonds chômage, et nous parlons maintenant des allocations sociales et des secours d'urgence.

Il ne s'agit nullement, dans notre esprit, de privilégier une aide plutôt qu'une autre ou de comparer différentes sortes d'aide ou de personnes qui en ont besoin. Simplement, nous le savons parce que nous en avons parlé à l'occasion de la proposition N° 84 du Conseil administratif, laquelle incluait un mandat de 100 000 francs concernant les nouvelles formes de précarisation et d'exclusion, il

y a des groupes cibles. Cela a été confirmé cette semaine par l'Hospice général, et notamment par M. Bernard Clerc: dans le canton et en ville également, il existe de nouvelles formes de précarité importantes et touchant des groupes qui, pour l'instant, n'émargeaient pas au filet social jusqu'à présent envisagé. Je pense ici, notamment, aux populations jeunes et aux familles monoparentales avec enfant. La question, pour nous, est la suivante: comme on ne peut pas tout faire dans un budget, il faut déterminer certains axes sur lesquels nous mettrons l'accent.

Je le répète, les socialistes et les Verts ont déposé un amendement – nous y reviendrons peut-être plus tard, mais je vais quand même le développer maintenant, comme cela je serai très brève au moment du vote – demandant d'augmenter les lignes «Allocations sociales» et «Secours d'urgence». Nous reviendrons volontiers sur la proposition de l'Alliance de gauche d'augmenter de 2,2 millions les prestations municipales si elle est déposée hors budget lors d'une prochaine session de notre Conseil.

Finalement, je souhaiterais dire que le Parti socialiste aimerait quand même mettre l'accent sur un dernier aspect. Il est vrai qu'il est important, primordial – on le répète, et je remercie M. Mouhanna de nous avoir cités – de mener une action sociale directe auprès des usagers ayant besoin d'une redistribution des biens collectifs. Mais il est aussi important d'envisager parallèlement d'autres manières de venir en aide aux gens et de contribuer au développement économique, donc de les aider à sortir de certaines formes de précarité et d'exclusion. Cela peut se réaliser notamment en mettant en place une politique active et dynamique en matière d'intégration sociale. A ce sujet, je pense à des projets menés en Ville et dont j'espère que de nombreux autres projets les suivront. Je voudrais citer l'Espace création jeux et – un dada de mon collègue Roman Juon, qui en parle souvent – l'augmentation des places d'apprentissage. Cette dernière représente aussi une façon de prévoir un cadre permettant à des populations très jeunes d'être insérées économiquement dans le marché de l'emploi; cela est important également.

Nous ne voterons donc pas l'amendement de l'Alliance de gauche. Nous ne le renions pas, mais que ses auteurs reviennent le présenter en dehors de la séance consacrée au budget, et nous en discuterons.

(La présidence est reprise par M. Bernard Paillard, président.)

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts partent du constat suivant: à revenu brut identique, le revenu net disponible après impôts est systématiquement plus élevé pour les rentiers de l'AVS et de l'AI que pour certaines personnes actives.

Sur la base de ce constat, nous estimons que la proposition de l'Alliance de gauche se trompe de cible. Cela fait déjà plus de cinq ans que nous parlons des prestations municipales, et on a déjà discuté sur leur diminution. Voilà un peu les enjeux. Maintenant, en tout cas pour notre part, nous avons compris qu'il ne sert à rien d'enlever aux pauvres pour donner aux plus pauvres. Je crois que nous avons compris la leçon, et nous n'allons pas diminuer ces prestations. En revanche, augmenter les prestations municipales destinées à des personnes âgées complètement intégrées dans des filets sociaux et qui ne sont pas les plus défavorisées en ville de Genève, eh bien, cela, c'est une erreur. C'est pour cela que nous allons nous opposer à cet amendement de 2,2 millions de francs.

Par contre, pour montrer notre engagement vis-à-vis du social, nous avons proposé par un autre amendement une augmentation de 800 000 francs pour les allocations sociales et de 200 000 francs pour les secours d'urgence; ces augmentations toucheraient plus spécifiquement des personnes qui en auraient vraiment besoin. Le magistrat M. Tornare a justement modifié le règlement depuis le 1er janvier 2000, afin de toucher justement ces personnes. Je pense que vous lisez la *Tribune*; ces personnes nous sont connues, il existe une étude de l'Hospice général à leur sujet. Vous connaissez Bernard Clerc, qui est à l'origine de cette étude. Nous y avons vu qui sont les personnes dans la précarité à Genève: elles ont moins de 40 ans. Les personnes âgées ne font donc plus partie de cette catégorie de gens en situation précaire. La presse a publié cette semaine une étude menée à Neuchâtel: qui est la victime de cette nouvelle pauvreté? Les femmes seules avec enfant. Je voudrais mentionner une troisième catégorie, celle de tous ceux qui sont à la limite des barèmes d'assistance et qui ne reçoivent juste pas les prestations de l'OCPA et qui, évidemment, sont plus mal lotis que ceux qui ont droit à ces prestations complémentaires.

J'aimerais quand même juste vous lire une petite liste exhaustive de ce à quoi ont droit ces rentiers de l'AVS et de l'AI et bénéficiaires des prestations municipales: ils ont un revenu garanti de 22 000 francs environ; leur loyer est payé à concurrence de 12 000 francs; l'assurance maladie l'est également; l'abonnement TPG est gratuit pour eux; ils reçoivent même un abonnement à la revue spécialisée pour les personnes âgées intitulée *Générations*. Il se trouve que l'année prochaine, personne ne sait vraiment si nous paierons plus d'impôts ou moins; c'est «l'année de la brèche», parce que rien ne va changer si ce n'est que nous allons remplir une feuille supplémentaire à la fin de l'année, car le nouveau système d'imposition fiscale et le passage à la taxation postnumerando est arrivé. Eh bien, l'année prochaine, les rentes OCPA ne seront plus imposées. Voilà donc encore une mesure qui tend à la diminution des charges pour ces personnes que j'ai évoquées.

Je n'ai rien contre elles; elles ne sont pas les plus riches de Genève, mais, mal-

heureusement, lors de l'étude de ce budget, nous nous trompons de cible si ce sont elles que nous visons dans notre action sociale, et c'est pour cela que les Verts refuseront l'augmentation de 2,2 millions de francs proposée par l'Alliance de gauche.

M. Guy Jousson (AdG/TP). Le groupe de l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) va soutenir l'amendement de 2,2 millions, mais un souci nous habite quand même: nous aimerions si possible que le Conseil administratif, si cet amendement est accepté, puisse vérifier aussi que la part du Canton ne baisse pas proportionnellement à ce que la Ville donne.

M. Didier Bonny (DC). C'est avec un grand intérêt que j'écoute ce débat, puisqu'il n'est pas sans me rappeler celui que nous avons eu il y a deux ans ici même concernant ces prestations municipales et ces allocations sociales. Je dois dire que, plus les années avancent, plus je me réjouis, puisque, l'année dernière déjà, le magistrat M. Tornare avait repris à son compte les propositions du PDC d'augmenter les allocations sociales de telle manière que les familles monoparentales puissent en bénéficier, alors que l'Alternative, lors du vote du budget en décembre 1998 et pour de sombres histoires de pactes internes, avait refusé ces propositions qui allaient dans un sens tout à fait social. Je ne peux donc que remercier M. Mouhanna de revenir finalement au sujet des prestations municipales, afin que la discussion ait lieu à nouveau.

Cela nous permet de mettre en avant le fait que la priorité du PDC aujourd'hui – je rejoins sur ce point ce qui a été dit par les socialistes et les Verts – par rapport à ce qui existe déjà, par rapport aux personnes prestataires de l'OCPA, ce sont les allocations sociales, c'est-à-dire d'aider en premier lieu les familles monoparentales et également les autres exclus. Je crois que c'est sur ce plan que la Ville doit faire un effort, étant donné qu'elle en fait partout, en tout cas de notre point de vue. Je suppose que, du point de vue de l'Alliance de gauche, cela doit être différent, mais c'est pour ces raisons que nous ne suivrons pas ce soir sa proposition. Par contre – j'anticipe, mais j'aurai peut-être l'occasion de reprendre la parole, ou quelqu'un d'autre de mon parti le fera tout à l'heure – nous suivrons la proposition d'augmenter les allocations sociales.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Ce n'est pas «prestations municipales» mais «serpent de mer» qu'il faut baptiser cette position du budget! Cela fait maintenant des années que, à cette période, nous recommençons chaque fois à discuter de ce même problème. Pour ma part, j'ai un peu le sentiment ce soir que la propo-

sition émanant de l'Alliance de gauche est due au fait qu'elle a été un peu vexée, pour ne pas dire meurtrie, suite à l'amendement par le Conseil municipal, le 14 septembre 1999, de sa motion N° 394 pour l'automaticité du versement des prestations municipales. L'amendement consistait à demander simplement d'informer les ayants droit sur la possibilité d'obtenir une prestation municipale de 155 francs par mois. Les représentants de l'Alliance de gauche se sont demandé comment ils pourraient remettre une nouvelle fois la compresse, et ils viennent maintenant proposer une augmentation curieuse: en effet, vous augmentez de 155 à 200 francs la somme destinée aux personnes seules, alors que vous ne vous occupez pas du tout des couples; vous n'augmentez pas la somme pour eux, mais seulement pour les personnes seules. Peut-être les couples vous intéressent-ils moins. Voilà en ce qui concerne le principe du développement.

Venons-en maintenant aux prestations municipales elles-mêmes: c'est une mesure qui a été instaurée et qui est maintenant en perte de vitesse; avec la mise en place du RME (revenu minimum d'existence) – qui tarde peut-être, certes – elles vont tendre à disparaître. Il est hors de question qu'une commune subventionne un canton. En effet, lorsque ce RME – ou ce RMR (revenu minimum de réinsertion), comme me le souffle Manuel Tornare – aura été mis en en place, les prestations cantonales seront diminuées d'autant par rapport à ce que la Ville ou une commune pourrait donner à ses bénéficiaires. Vous créerez donc une subvention indirecte.

En revanche, les allocations sociales municipales paraissent quant à elles s'inscrire dans la droite ligne de ce qu'une municipalité doit faire au niveau social pour les gens dans le besoin. Je crois que l'Alliance de gauche se trompe de cible et de combat: les prestations municipales sont d'arrière-garde, et il faut les laisser là où elles sont. Personnellement, je serais presque tenté d'en demander la diminution, mais, comme nous sommes à bout touchant, c'est pour moi une question qui ne se pose plus.

En revanche, je crois que le groupe libéral soutiendra avec bon sens une augmentation des allocations sociales. Il me faut faire maintenant une petite remarque. Je ne peux m'empêcher de me demander, quand vous votez des subventions, des augmentations de prestations municipales, à quel public vous vous adressez. Vous vous adressez à des gens qui constitueront sans doute le fonds de votre électorat. Les allocations sociales concernent peut-être davantage des gens plus démunis, qui votent moins, sont étrangers ou clandestins; évidemment, cela vous intéresse certainement moins.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je laisse M. Oberholzer donner ses leçons, mais il va le regretter tout à l'heure. *(Rires.)*

Une voix. Des menaces!

M. Souhail Mouhanna. C'est à voir à ce moment-là. Je retiens tout d'abord des interventions des représentants socialistes que les programmes de leur parti ne sont pas faits pour être appliqués. J'en prends donc acte. Je rappelle d'ailleurs que le programme en question a été diffusé avant les élections de 1997.

De ce qu'a dit M. Perler, je retiens ce qui suit: il a qualifié de quasiment formidables les revenus de certaines personnes; il fallait taxer les riches, que celles-ci représentent. Il a énoncé les chiffres suivants: 22 000 francs de revenu, le loyer payé à concurrence de 12 000 francs – j'additionne, cela fait 34 000 francs – l'assurance maladie, cela fait 3000 ou 4000 francs, et l'abonnement TPG, je crois qu'il coûte 50 francs par mois. Cela donne au total tout juste 3000 francs par mois. Eh bien, si, avec 3000 francs par mois, M. Perler considère que les gens en question sont des privilégiés, je lui laisse la responsabilité de ses paroles. Toutefois, bien que nous fassions partie d'une majorité alternative, j'ai dit ce matin ce qu'il en était; il y a derrière ce terme toutes sortes de nuances. 3000 francs, nous voyons un peu ce que cela représente. Je rapproche les propos de M. Perler de ce que les Verts votent de temps en temps, notamment, par exemple, le refus de taxer les gros bénéfices de certaines entreprises ici ou là.

Cela étant dit, j'en viens au discours que j'ai entendu aussi bien de la part de M. Oberholzer que d'autres intervenants, qui ont presque qualifié notre attitude d'électoraliste. J'aimerais rappeler à M. Oberholzer ses propos de tout à l'heure sur les personnes concernées ici: il est lui-même tenté, a-t-il dit, de diminuer les prestations qui leur sont accordées. Je rappelle l'existence de ce que nous avions appelé il y a deux ans le paquet ficelé. Le discours que j'ai entendu m'a rappelé d'une manière absolument incroyable celui qui a été prononcé lorsque l'on a essayé de justifier la diminution de 3750 francs par année des revenus des handicapés et des retraités, des bénéficiaires des prestations de l'OCPA, qui s'élèvent à 3000 francs par mois, alors que l'UBS et les grosses compagnies étaient appelées à participer à hauteur de 2000 francs par année. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, Mesdames et Messieurs, j'étais assis là, lorsque le Conseil d'Etat a présenté à l'ensemble de l'assistance de la première table ronde les mesures qu'il proposait; je n'ai pas pensé une seule seconde, comme vous pouvez l'imaginer, à ce que l'on peut appeler des intérêts électoraux, puisque, à l'instant même où j'ai eu sous les yeux les propositions du Conseil d'Etat, je les ai qualifiées comme étant les mesures les plus antisociales de ces cinquante dernières années. Et, le lendemain, cela paraissait d'ailleurs dans la *Tribune de Genève*.

Cela ne m'étonne pas que certains viennent nous dire aujourd'hui que nous

sommes toujours «à côté de nos pompes» parce que nous voulons défendre le social. Eh bien, vous n'avez toujours pas compris que nous sommes ici pour cela, pour défendre le social! Et, nous, nous avons compris depuis le début que ceux des bancs d'en face ne sont pas là pour défendre le social, mais pour défendre les riches qui sont toujours plus riches, alors que les pauvres sont toujours plus nombreux. Mais, ce que nous regrettons vraiment très profondément, c'est que, parmi les membres de notre Alternative, de notre majorité, il y ait des gens qui leur permettent de temps en temps d'être majoritaires dans ce combat.

Enfin, je me réfère à ce que je viens d'entendre, aussi bien de la part de M. Oberholzer que des précédents intervenants, et qui est absolument inacceptable, concernant l'aide au niveau des allocations sociales et le million de francs demandé par l'amendement des socialistes et des Verts. Nous faire l'injure d'imaginer que cela ne nous intéresse pas, c'est non seulement inacceptable, mais c'est contraire à la vérité, puisque nous avons justement déposé un amendement demandant une augmentation de 2,2 millions de francs pour les prestations municipales.

Je voudrais vous dire que, lorsque nous avons discuté avec nos alliés de l'Alternative concernant cet amendement que nous voulions déposer, ils nous ont reproché de ne pas penser aux familles monoparentales qui ont le plus besoin d'aide; nous leur avons dit: «Mais avancez, allons-y, nous sommes absolument d'accord, c'est une priorité.» Ils ont déposé leur amendement sans nous demander de le cosigner, mais je rappelle quand même que celui-ci n'a été soumis au Conseil municipal que parce que nous avons déposé nous-mêmes le nôtre; de ce point de vue, rien que cela justifie le dépôt de notre amendement, puisque l'autre, nous, nous allons le voter! Cela, il faut qu'ils le sachent, puisque nous étions même à l'origine de cet amendement! Qu'ils ne viennent pas nous faire l'injure ce soir de dire que ce million d'augmentation qu'ils proposent ne nous intéresse pas. Ce sont eux qui n'étaient pas intéressés! Parce que nous sommes intéressés au social, ils ont fini par découvrir qu'il y avait effectivement quelque chose à faire et, cela, nous sommes les premiers à vouloir le faire!

Nous, nous faisons ce que nous disons et nous disons ce que nous faisons. Les autres, je leur laisse dire ce qu'ils veulent, mais, ce que je leur demande, c'est d'être conséquents avec leur programme et les promesses qu'ils donnent aux uns et aux autres. Nous voterons donc leur amendement, «leur» amendement entre guillemets, parce qu'il va dans le bon sens, et nous estimons que le nôtre fait de même. J'espère que nos alliés vont changer de position et accepter de soutenir notre amendement. *(Quelques applaudissement.)*

M. René Grand (S). J'ai le programme socialiste de 1999, donc je suis en

avance par rapport au texte cité par M. Mouhanna. Le programme n'a pas changé entre deux, si ce n'est qu'il est un peu plus précis en 1999. A propos des propositions socialistes d'action sociale destinée aux personnes défavorisées – cela rejoint tout à fait ce qu'a dit M. Mouhanna – je cite: «Renforcement de la politique d'information aux bénéficiaires potentiels d'aide sociale sur leurs droits et simplification des procédures à suivre.» La motion N° 394 amendée allait dans ce sens, le magistrat est au courant et il va agir en conséquence, car il est vrai que c'est important. De nombreuses personnes que je côtoie dans l'exercice de ma profession ne savent pas qu'elles ont droit à des allocations sociales ou à des prestations municipales. Je lis ensuite: «Réforme de l'aide sociale, afin d'en faire bénéficier toutes les catégories des personnes défavorisées, indépendamment de l'âge, du sexe et de la profession.» Je continue la citation: «En faveur des bénéficiaires des rentes AVS et AI – et c'est là qu'il y a peut-être une nuance à apporter – réorganisation des allocations, des prestations municipales complémentaires.»

Alors, où est le problème? Eh bien, j'aimerais d'abord simplement préciser, car je crois que ce n'est pas superflu, que déjà dans le libellé de la motion N° 149 de M. Mouhanna il existe une certaine confusion. On y parle de prestations *sociales*, au lieu de prestations *municipales*, puis d'allocations. Ce qu'il faut savoir, c'est que les prestations (sociales) municipales complètent l'AVS, l'AI et les prestations complémentaires du Canton. Elles sont donc subordonnées à l'obtention des prestations de ce dernier. Par contre, les allocations sociales (municipales) – et c'est le plus important – ne dépendent pas de lui. Leur octroi est vraiment laissé au libre choix de la Ville de Genève, et c'est là que nous avons une marge d'action. Pourquoi dis-je cela? Dans la troisième invite de la motion N° 149, il est dit que le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'augmenter ces allocations, «à la condition impérative que l'aide de l'Etat ne soit pas diminuée en conséquence». Je suis désolé, cela n'est pas possible, chers collègues! Nous en avons plusieurs exemples.

Le RMR a été annoncé, c'est vrai, mais on ne sait pas quand il sera effectivement demandé. Je rappelle à mes collègues de l'Alternative que nos collègues du Grand Conseil ont dit que, si M. Segond ne déposait pas ce projet, l'Alternative le déposerait. Il y a donc quelque chose d'important qui se met en place, pour quoi? Pour l'égalité de prestations dans tout le canton et toutes les communes! C'est un principe qui va dépendre du Canton, et les communes devront bien s'incliner devant lui à ce propos. Cela signifie que, au moment où tous les ayants droit du canton touchent des prestations régulières – cantonales, je le spécifie bien – tout ce qui vient ensuite des communes, si c'est régulier, sera défalqué.

J'en ai d'autres exemples. On a cité les établissements médico-sociaux (EMS); déjà maintenant, avec la réorganisation des prestations dans les EMS, si la Ville de Genève donne 155 francs à une pensionnaire, cette somme est déduite.

Je ne pense donc pas que le rôle de la Ville de Genève soit de subventionner l'Etat. Je prends un autre exemple, le revenu minimum cantonal d'aide sociale, le RMCAS. C'est la même chose: la Ville de Genève donne 155 francs – et je suis d'accord avec M. Mouhanna quant au fait que les chômeurs en fin de droits et les personnes âgées ne roulent vraiment pas sur l'or et qu'elles auraient bien besoin d'aide – mais le fait est là: le Canton les défalque. Je ne vois donc pas pourquoi on voudrait subventionner l'Etat sur ce plan.

Par contre, il vrai qu'il existe actuellement de vrais problèmes dans la lutte contre la pauvreté, et je parle en tant que professionnel. Qu'en est-il? On disait autrefois que le Service social de la Ville de Genève s'occupait des personnes âgées; ce n'est plus vrai. 60% de nos interventions concernent des personnes qui ne dépendent pas de l'AVS. Cela a été suffisamment souligné par l'enquête de Bernard Clerc, mon collègue de l'Hospice général, qui a été citée précédemment: de plus en plus, ce sont justement les jeunes qui ne trouvent pas de travail, les familles monoparentales, les personnes n'émargeant pas aux prestations cantonales, et même des personnes âgées hors normes; ces gens ont besoin d'aide.

Prenez le projet de budget que vous avez sous les yeux à la page 95, «Personnes physiques»: que lisez-vous? «Secours d'urgence», budget 2001, 200 000 francs. Or, en 1999, on a dépensé 282 137 francs – il me semble que c'est éloquent. Je remercie le Conseil municipal, au nom de tous mes collègues, d'avoir voté une enveloppe nous permettant d'aider des personnes vivant avec un petit budget par des dépannages tels que ceux que je vous cite dans les exemples suivants: une brave dame à qui on a volé son sac, des gens qui n'ont pas droit aux prestations soit de l'Hospice général, soit de l'OCPA, parce qu'ils n'ont pas les délais de séjour requis, des chômeurs en fin de droits qui ne reçoivent pas le RMCAS, des familles monoparentales, des artistes, des jeunes, et il y en a d'autres. La Ville peut dépanner ces personnes, parce qu'elle ne dépend pas de l'Etat; elle peut les aider efficacement grâce à des allocations ponctuelles régulières, mais ne dépendant pas du tout du Canton.

C'est vrai, il serait bien d'augmenter l'aide pour tout le monde, et les personnes âgées ne vivent pas dans le luxe. Mais il y a de nouveaux besoins, et le programme du Parti socialiste le mentionne bien en parlant de réorganisation des allocations et prestations municipales complémentaires. Il faut essayer de cibler toutes ces nouvelles formes de pauvreté qui fleurissent malheureusement dans la période de nouvelle prospérité que nous traversons et qui est un mirage pour beaucoup de nos concitoyens, lesquels restent au ban de la société.

Je demande simplement que soient d'abord pris en compte les allocations sociales et les secours d'urgence. Nous ne négligeons pas les prestations complémentaires, mais je fais remarquer que celles-ci, à l'OCPA, concernent surtout des

personnes n'ayant pas de deuxième pilier. Donc, automatiquement, vu les années qui passent, ces prestations vont diminuer; les personnes ayant le deuxième pilier n'auront plus besoin de ces prestations complémentaires et auront un revenu supérieur à celui permettant de demander ces prestations.

M. Sami Kanaan (S). Je ne me prononcerai plus sur le fond, puisque mes deux préopinants s'en sont chargés et l'ont très bien fait. Si l'on nous fait l'honneur de citer notre programme – je ne peux que féliciter M. Mouhanna de cette initiative, car ce sont des textes qui valent effectivement la peine d'être cités – j'espère que ce n'est pas par défaut d'avoir un programme propre… En effet, des élus d'une formation proche citent le programme socialiste, mais j'aimerais bien écouter leur propre programme sur le sujet concerné, s'il existe et s'il est public, le nôtre étant largement diffusé.

Le document cité par M. Mouhanna est parfaitement valable. Je le resitue dans son contexte, car M. Mouhanna a tendance à mélanger les niveaux. Le programme à l'échelle cantonale reste d'actualité; en effet, derrière cela se cache tout simplement la volonté politique clairement affichée de créer un revenu minimum garanti sous une forme ou une autre, lequel est en voie de gestation – malheureusement trop longue, d'ailleurs – au niveau cantonal. Ce revenu serait automatiquement versé à toutes les personnes nécessiteuses. De ce point de vue là, nous ne renions rien du tout, au contraire, et nous espérons même vivement que ce fameux RMR – ou l'une de ses variantes – sera bientôt créé, car cela permettrait de supprimer des disparités inacceptables entre des communes comme la Ville de Genève, qui font déjà un gros effort, et d'autres qui n'en font pas assez. Nous verrons bien à ce moment-là dans quelle mesure il faut adapter le système municipal.

M. Grand, mon collègue, a cité le programme municipal du Parti socialiste datant des élections 1999, c'est-à-dire le plus récent; en effet, nous vivons avec notre temps. Ce document précise que, au-delà des systèmes automatiques, nous devons veiller davantage qu'auparavant sur certaines catégories jusqu'à maintenant exclues de ce genre de préoccupations. Il y a des méthodes de travail pour y parvenir et, cela, j'aimerais bien que M. Mouhanna s'en rende compte. Nous ne faisons pas de bricolage et d'improvisation de dernière minute, parce que cela revient à faire injure aux personnes que nous prétendons aider. Le groupe socialiste a commencé son travail sérieusement en septembre et a déjà proposé, le même mois, à la commission des finances, la motion N° 150 sur le Fonds chômage. Il l'a rédigée et y a travaillé avec des gens qui connaissent le sujet; le Conseil municipal l'a heureusement votée aujourd'hui lors de la séance de 14 h. Cette motion est liée à l'amendement demandant d'augmenter de 1 million de francs la ligne budgétaire concernant le Fonds chômage qui a été voté à la com-

mission des finances. Nous n'improvisons pas, quand il s'agit d'aide sociale, car ce serait vraiment desservir les personnes que nous prétendons aider.

Le groupe de l'Alliance de gauche nous a demandé pourquoi on ne ferait pas un geste supplémentaire. Une fois le budget voté par la commission des finances, nous avons fait un bilan; c'est un budget où l'on dénote déjà de gros efforts dans le social, mais nous nous sommes dit que, effectivement, les dernières informations de toutes sortes montrent que nous pouvons encore faire un effort supplémentaire. C'est ainsi qu'est apparue l'idée d'agir en faveur de ces catégories de personnes nécessiteuses encore mal couvertes au niveau de l'aide qu'elles reçoivent et, comme le magistrat va probablement le confirmer, les informations très récentes montrent bien que les fonds actuellement disponibles en Ville de Genève pour ce type de personnes sont insuffisants. C'est pourquoi nous avons estimé que le meilleur moyen de faire un geste supplémentaire était d'aller dans ce sens-là.

Evidemment, nous pouvons en plus voter 2,2 millions de francs comme le propose M. Mouhanna, mais alors nous devrons distribuer 3,2 millions de francs, compensés, évidemment, par la taxe professionnelle. Or, là non plus, nous n'allons pas prendre le risque d'avoir des problèmes formels et légaux parce que nous allons trop loin dans la revalorisation des recettes de la taxe professionnelle et de desservir à nouveau les personnes que nous prétendons aider.

S'il y a quelque chose que je trouve inacceptable – Monsieur le président, vous transmettrez à M. Mouhanna – c'est que celui-ci s'arroge le monopole du social, comme il le fait systématiquement. Il est apparemment le seul, dans cette enceinte, qui sache ce que c'est que la vraie défense du social, et nous serions des espèces de pâles copies qui, de temps à autre, daignerions éventuellement le suivre, par illumination occasionnelle; le reste du temps, nous ferions des compromis. Eh bien non, je lui dénie ce droit. Je sais qu'il défend le social et je connais sa sincérité dans le domaine; j'en prends acte et je l'en félicite, mais prétendre être le seul et le meilleur dans ce domaine relève d'une arrogance sans limite.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'aimerais d'abord remercier tous les partis qui font que ce budget 2001, comme l'a dit la *Tribune de Genève*, est certainement le plus social de ces cinquante dernières années. La preuve, c'est que cela mécontente quand même dans cette assemblée certaines personnes qui n'ont pas forcément la fibre sociale.

Comme l'ont dit certains ici – M. Mouhanna a raison de le répéter – la croissance économique actuelle de notre pays – qui est peut-être momentanée – per-

met à certains de nos concitoyens d'être de plus en plus riches et laisse, hélas, d'autres en marge de la société, créant une nouvelle pauvreté; tout cela est assez scandaleux. Je ne dis pas que l'argent est forcément toujours mal gagné, mais, ce qui est indécent à l'heure actuelle, c'est de voir que les pouvoirs publics doivent intervenir pour éviter un trop important fossé entre ces populations, comme aux Etats-Unis ou en Angleterre, c'est-à-dire une société avec d'une part des gens de plus en plus riches – il n'est pas caricatural de le dire – et d'autre part des personnes marginalisées pour les raisons évoquées il y a un instant.

Il faut déterminer quelles sont les nouvelles formes de pauvreté, comme l'a dit René Grand, et quelles sont ces nouvelles populations qui se retrouvent sur le carreau. Cela est dû à la crise et peut-être aussi à d'autres paramètres; nous n'allons pas les développer aujourd'hui, car il faut les analyser plus finement. A ce sujet, je remercie à nouveau le Conseil municipal qui, le 5 décembre, avec la proposition N° 84, a voté un crédit de 100 000 francs pour la réalisation d'une étude en vue d'analyser en profondeur ces nouvelles formes de précarité. M^me^ von Arx-Vernon, qui représente Caritas à la plate-forme contre l'exclusion, disait lors de ce débat qu'il faudrait vraiment que cette étude soit menée par des «trouveurs» qui donnent des pistes – elle a utilisé ce néologisme – et non pas forcément des chercheurs qui «ramèneraient» leur science; elle avait raison. Cette étude sera prête dès le début de l'année civile prochaine. Elle déterminera donc quelles sont ces couches de la population qu'il faut aider prioritairement et d'une manière immédiate. Cela nous permettra de mener notre action sociale avec plus d'efficacité.

Le représentant de l'Hospice général, M. Bernard Clerc, que vous avez cité tout à l'heure et qui est aussi député de l'Alliance de gauche a dit très justement tout ce que viennent de répéter un certain nombre de conseillers municipaux: ces nouvelles formes de pauvreté touchent surtout des familles monoparentales en Suisse; c'est également un problème dans d'autres pays qui nous environnent.

Certains aînés – il ne faut pas non plus idéaliser leur soi-disant «confort de vie», quand même – ne roulent pas sur l'or. Ceux qui prétendent que tout va bien pour les aînés à l'heure actuelle, qu'ils sont mieux dotés que certaines personnes actives, n'ont qu'à aller voir ce qui se passe parfois dans des clubs d'aînés; ils y rencontreront des gens pas forcément toujours bien lotis et qui se trouvent vraiment au seuil d'une très grande pauvreté, à la fois physique, morale et matérielle.

Il y a aussi tous les quadragénaires et les quinquagénaires exclus du marché de l'emploi, lesquels se retrouvent sur la touche. Vous avez peut-être vu l'autre jour à la Télévision suisse romande ce reportage assez intéressant sur un quadragénaire renvoyé de son travail qui se rend chaque jour au restaurant du cœur d'Annemasse, parce qu'il n'ose pas se montrer dans les CASS (centres d'action

sociale et de santé) de la Ville de Genève, ayant peur d'être reconnu. Ces choses-là existent, Mesdames et Messieurs, et il faut vraiment que nous prenions les problèmes à bras-le-corps pour essayer de favoriser, c'est-à-dire par des allocations, tous ces démunis, ces désemparés qui ont besoin de notre aide. Notre société en sera grandie moralement si nous y parvenons.

Je dit que le débat de ce soir est un faux débat; certains confondent – ce n'est pas un reproche que je leur adresse – la définition des prestations et celle des allocations. Il est vrai que, quand le RMR sera mis en place – et il le sera – la gauche et la droite vont le voter, comme en France en 1989, au niveau cantonal, les prestations municipales seront peut-être retranchées par l'Etat et nous aurons peut-être un château de prestations sociales municipales qui s'effondrera. C'est cela, le risque. Il est donc préférable de développer les allocations municipales qui, comme l'ont dit certains très justement, développent une action sociale de proximité donnant une lisibilité à la commune. C'est ce que nous souhaitons tous dans cette enceinte; je le répète, c'est la partition que vous voulez que nous jouions, et nous la jouons.

Monsieur Bonny, mon département a proposé à la commission sociale et de la jeunesse l'année passée une augmentation de 500 000 francs pour les allocations sociales; je remercie le PDC d'avoir accepté cette demande de crédit, il est vrai que c'était l'un des premiers partis à l'avoir fait.

Nous avons pu faire un bon travail, mais nous pouvons faire encore mieux. Quelles sont les pistes que je propose, Mesdames et Messieurs? L'année passée, j'avais fait passer le délai de résidence en ville de Genève pour obtenir des allocations de cinq à deux ans. Cette année, pour 2001, je vous propose de le supprimer. En effet, quand un Fribourgeois ou un Neuchâtelois arrive à Genève, on exige à l'heure actuelle un délai de séjour de deux ans avant de lui accorder des allocations municipales. Avec la suppression de ce délai, nous pourrons peut-être éviter que des personnes qui viennent chez nous soient marginalisées – on ne va pas attirer toute la pauvreté et la précarité de la Suisse, j'entends déjà ce que l'on va me dire, ce n'est pas le but, je sais très bien que l'on va me le reprocher – mais je pense simplement qu'il s'agit d'une question de lisibilité et de justice lors de l'octroi des allocations. Il faut peut-être offrir une aide plus efficace à ces personnes marginalisées pour qu'elles puissent mieux repartir dans la vie.

Nous pouvons aussi proposer un changement de barème et, cela, je le ferai en accord avec la commission sociale. Nous reviendrons sur ce sujet lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, si vous le voulez bien.

Nous allons bien évidemment continuer la campagne d'information auprès de la population sur l'existence des allocations sociales municipales, parce que sur ce plan nous pouvons encore faire mieux. C'est difficile, il faut des moyens et, si

vous nous les votez, le Conseil administratif ira bien sûr dans ce sens. Une recherche ciblée est nécessaire également quant à la tranche de la population ne fréquentant pas les institutions sociales. En effet, certains ne veulent pas se rendre dans les CASS, parce qu'ils ont peur d'y être vus. Cet effort d'information nous allons donc essayer de l'accomplir en concertation avec le personnel de la Ville de Genève.

Nous avons aussi parlé du programme du Parti socialiste; je ne veux pas polémiquer à ce sujet, et je laisse le groupe socialiste répondre à ceux qui ont critiqué la prétendue non-application, selon certains, dudit programme.

Mais consultez ce budget, Monsieur Mouhanna: l'effort en faveur de la petite enfance, 8 millions de francs depuis une année et demie, c'est aussi du social! L'effort fait pour la jeunesse par la création de la Délégation à la jeunesse avec les animateurs de rue, ce n'est pas du social? Nous allons nous pencher sur le sort de certains jeunes, comme vous l'avez dit, qui ont besoin d'aide et sont souvent si marginalisés et peu entendus qu'ils en viennent à exercer des actions répréhensibles. Avec nos animateurs de rue, que nous engageons grâce à vous, parce que vous avez accepté ce crédit dès le début de 2001, nous pourrons donc faire ce travail d'aide à la jeunesse et à la population que vous souhaitez. Mesdames et Messieurs, je vous encourage donc à accepter l'amendement demandant l'augmentation des allocations sociales. Et, s'il vous plaît, évitez de tomber dans un débat électoraliste ou entre clans. En résumé, je crois que l'essentiel ici est qu'une grande partie de la population qui, malheureusement, ne bénéficie pas de la croissance économique, puisse obtenir l'aide dont elle a besoin, qui est un droit.

M^me^ Barbara Cramer (L). Après le discours de M. Tornare, il est évidemment un peu difficile de venir avec ce que j'allais dire. Mais je pense que, à un moment donné, il faut le faire, parce que nous écoutons heure après heure des propos erronés. J'ai devant moi une feuille indiquant les crédits extraordinaires votés par le Conseil municipal sur proposition des conseillers administratifs; ce document couvre plusieurs années. Dès le début de la séance d'aujourd'hui, de même que l'année passée et celle d'avant, d'ailleurs, nous avons entendu les mêmes propos, soulignant combien l'Alternative est favorable au social, tandis que la droite a dépensé tant d'argent et ne pense jamais au social, etc.

Je me suis dit alors que j'allais quand même vous lire quelques chiffres; en effet, l'Alternative sort très imprudemment les chiffres qu'elle évoque, tout simplement, tout seuls, sans explication, et les utilise pour mener une espèce de politique qui, en fait, trompe les gens. Cela n'est pas juste pour tous ceux qui, avant l'arrivée de l'Alternative au pouvoir, ont pensé au social et ont fourni tant d'efforts pour la Ville de Genève. Ces personnes méritent tout de même quelque

reconnaissance; elles ne l'ont jamais demandée, il faut croire, parce qu'on ne les a pas entendues, ou bien vous ne vous en souvenez pas.

Venons-en à mentionner quelques chiffres, parce que c'est maintenant le moment idéal pour cela. En 1988 par exemple – M. Losio en a parlé l'année passée – il y avait des dépenses s'élevant jusqu'à 237 millions de francs pour des crédits extraordinaires; à quoi ces millions ont-ils été consacrés? Quant à moi, j'aimerais le savoir, parce que M. Mouhanna attaque tout le temps les riches, ou prétendus tels, si ces derniers ont reçu un centime de cette somme. Autre exemple, les logements: 65 millions de francs. On ne peut pas en dire autant aujourd'hui où, péniblement, après des années, on va restaurer quelques immeubles. 200 millions de francs sont prévus pour la circulation, mais quand même, ces 65 millions qu'ils ont dépensés pour le logement, alors! Ecoles publiques: 32 millions de francs. Affaires culturelles: 24 millions de francs. Sports: 28 millions de francs. Social: 16 millions de francs. Tout cela uniquement en crédits extraordinaires. Quand on parcourt les données concernant les années suivantes, il n'y a aucune année, pas une seule, où un tel crédit extraordinaire a été voté pour le social. Ne me dites donc pas que jamais, avant l'arrivée de la gauche, la droite n'a voté quelque chose pour le social! Comment expliquez-vous que tant d'institutions étaient déjà en place quand vous êtes arrivés? Et pourquoi, au fond? Pourquoi?

Je trouve magnifique ce qu'a dit M. Perler et j'étais tout à fait d'accord avec lui, je trouvais que c'était formidable, mais nous, on n'aurait jamais pu dire cela! Evidemment, les priorités évoquées par M. Tornare sont aussi extrêmement importantes. Je ne sais pas pourquoi il faut toujours lancer des attaques en évoquant ces questions. M. Tornare disait que l'Alternative, en tout cas ces dernières années, a la fibre sociale. Eh bien, moi, je ne crois pas du tout cela! La préoccupation pour le social existe depuis très longtemps et, en tout cas à partir de 1932, la Ville de Genève procède régulièrement à des dépenses dans ce domaine.

Mais pourquoi est-il nécessaire d'être tellement fâché avec des personnes qui ont un peu plus que d'autres? Cela ne veut pas dire qu'elles prennent quoi que ce soit. Ce matin, j'ai entendu M^me^ Vanek dire que l'on a scindé la ville en deux; elle disait que, du côté de l'Entente, il y a des banquiers et… qu'a-t-elle dit? Bref, il y avait selon elle deux sortes de personnes, d'un côté des banquiers et de l'autre des veuves et des aveugles. Ce n'est pas comme cela, la société, je suis désolée! Il y a de tous les côtés des gens qui souffrent, et l'aspect économique n'est pas le seul qui existe, même si nous parlons maintenant du budget. On ne peut pas couper ainsi la société en deux. Et n'oubliez pas toutes les institutions privées qui existent, où des sommes d'argent absolument énormes sont dépensées tous les jours par des gens qui pensent justement à ceux qui souffrent. Je pense par exemple à l'association Children's Action, qui se trouve à Genève même si son nom est en

anglais, et qui récolte des millions de francs chaque année pour des gens qui souffrent, en particulier pour des enfants. Alors quand j'entends dire qu'il existe un budget social depuis cinq ans, grâce à l'Alternative, je ne peux pas du tout être d'accord. Vous en avez la preuve, la réalité est tout autre, et il y a toujours eu des sommes dépensées pour le social. *(De nombreux conseillers bavardent.)*

Eh bien, merci! C'est un vrai cocktail ici, autour de moi! Je trouve cela assez inadmissible; pour ma part, j'écoute toujours tout le monde. Quand il y a contestation, vous parlez, tout simplement! Il n'empêche que cela ne fait rien, peut-être quelqu'un va-t-il comprendre ce que j'essaie de dire, et vous allez quand même réfléchir.

En effet, le monde n'est pas noir et blanc à ce point. Je crois que, sans ces personnes qui donnent de l'argent ou font des efforts de tous les côtés, la société ne serait pas… *(Brouhaha.)* Bon, écoutez, de toute façon, si vous ne m'écoutez pas, je peux parler toute la nuit! Aujourd'hui, vous ne pourrez pas m'arrêter, même pas le président! *(Applaudissements.)* Je peux vous entretenir quatorze heures de suite, comme cela a été le cas en Italie! Vous pouvez rentrer chez vous, nous reprendrons l'étude du budget demain et peut-être que là nous aurons une chance de gagner quelques points, après le sommeil qui vous apportera quelques réponses. Bon, j'espère que c'est bien compris, parce que je vais revenir avec d'autres chiffres si j'entends des éclats pareils.

Il faut bien comprendre que tous ces millions que l'Entente a dépensés – à l'époque, ce n'était même pas l'Entente mais la majorité de droite – ne lui étaient certainement pas destinés à elle, mais aux gens qui en avaient besoin, justement, c'est-à-dire à la Ville, à la population, et pas à une toute petite partie de celle-ci. Voilà, si vous êtes sages, je vais m'arrêter pour l'instant!

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). J'ai deux remarques à formuler, ainsi qu'une question qui s'adresse à M. Tornare. Tout d'abord, je voudrais revenir aux propos de M. Grand, quand il a dit que les prestations municipales pourraient se traduire par une subvention indirecte à l'Etat. Je rappelle que l'objet de ma motion N° 149 de ce matin était justement d'éviter d'en arriver là. Je vous lis encore une fois ce qui était stipulé à la fin du document en question: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'augmenter à 200 francs par mois le montant de ces allocations, à la condition impérative que l'aide de l'Etat aux personnes concernées ne soit pas diminuée en conséquence.» J'avais donc déjà pris cette précaution, Monsieur Grand, et je regrette que l'urgence de ma motion n'ait pas été acceptée ce matin.

Ma deuxième remarque s'adresse à M. Kanaan; je la lui fais par votre inter-

médiaire, Monsieur le président. Il dit que j'ai la prétention d'être le seul à défendre le social, mais j'ai déjà répondu à cela. J'ai dit que non seulement je n'ai pas cette prétention, mais que, au contraire, j'avais l'espoir que cette préoccupation sociale, cette volonté d'arriver à un monde meilleur et plus juste serait justement la chose la plus partagée qui soit. J'aurais simplement espéré qu'il fasse partie de ceux qui voudraient justement que ce monde-là arrive plus tôt et non de certains qui veulent le retarder. D'autre part, en ce qui concerne l'arrogance, je crois tout simplement que M. Kanaan a confondu l'indignation face à l'injustice et l'arrogance. Je ne vais donc pas polémiquer davantage.

Je termine mon intervention en posant ma question à M. Tornare: quelle explication peut-il donner au fait que la rubrique «Prestations municipales» dans les comptes 1998 se monte à 8 696 000 francs, c'est-à-dire quasiment 8 700 000 francs, alors que le budget 1999 était de 7 412 000 francs, c'est-à-dire 1 300 000 francs de moins? Comment se fait-il que je retrouve ensuite, au niveau des comptes 1999, 8 738 000 francs, c'est-à-dire un montant même supérieur à celui des comptes 1998? Comment peut-il expliquer que, au niveau des comptes, c'est-à-dire des besoins qui se sont effectivement déclarés et se montaient à 8 700 000 francs, deux fois de suite le budget était inférieur de 1 300 000 francs et que maintenant on vienne justement nous dire que l'on n'a pas besoin de cette somme ou qu'il y a d'autres priorités? Comment le magistrat a-t-il fait pour équilibrer le budget et les dépenses? J'aimerais bien qu'il nous le dise.

Enfin, par rapport à l'augmentation de la ligne budgétaire concernant les allocations sociales, comme je l'ai dit tout à l'heure, mon groupe et l'Alliance de gauche dans toutes ses composantes, d'ailleurs, le Parti du travail et les Progressistes également, voteront bien sûr l'amendement des socialistes et des Verts, mais nous maintenons le nôtre.

M^me^ Alice Ecuvillon (DC). Je suis bien sûr tout à fait d'accord avec les propos tenus tout à l'heure par mon collègue Didier Bonny, mais je prends la parole parce qu'il me semble qu'il y a une confusion quelque part.

Effectivement, si mes souvenirs sont exacts, M. Mouhanna a parlé tout à l'heure des prestations municipales dues aux personnes se trouvant dans des établissements médico-sociaux (EMS) et j'aimerais quand même relever que le règlement du Conseil administratif relatif aux prestations financières du Service social, lequel a été modifié au 1^er^ janvier 2000, stipule, à l'article 7 concernant les conditions d'obtention de ce type d'aide, que celles-ci sont attribuées à ceux qui remplissent ces conditions «à l'exception des personnes placées en institutions». Cela signifie donc que ces dernières, elles, n'ont tout simplement pas droit à cette prestation municipale de 155 francs. C'est écrit noir sur blanc dans le règlement.

Je crois qu'il est bon quand même de s'en souvenir.

M. Tornare a relevé tout à l'heure qu'il avait déjà diminué la durée de séjour en ville de Genève requise pour l'obtention de ces prestations, puisqu'elle était effectivement de cinq ans auparavant et qu'il l'a ramenée à deux ans; il va maintenant proposer de la supprimer.

Je crois qu'il est bon de savoir encore, concernant le cas des personnes bénéficiant actuellement de l'OCPA et se trouvant dans des EMS, que c'est justement l'institution qui est subventionnée afin que ces personnes ne soient pas en difficulté et que leur séjour soit payé.

M. René Grand (S). Je dirai brièvement que les propos qui viennent d'être tenus sont une démonstration pour mon collègue Mouhanna. Si l'on donne ces 155 francs, l'institution, les EMS, le RMCAS, et plus tard le RMR, vont les soustraire. Donc on subventionne l'Etat! On ne peut pas empêcher cela, Monsieur Mouhanna, je suis désolé! Moi aussi, je trouve que ce n'est pas normal, mais nous ne pouvons pas dire à l'Etat que nous lui défendons de défalquer cela, ce n'est pas possible.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je trouve insupportable le fait que, depuis je ne sais combien d'heures, on me fasse dire ce que je n'ai pas dit! Je viens au contraire de vous dire de lire la motion N° 149 que j'ai déposée ce matin et qu'il n'y était pas question que cette augmentation se traduise par une réduction de l'aide de l'Etat. Il faut arrêter de me faire dire ce que je n'ai pas dit!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'aimerais que l'on se calme un petit peu, et je souhaiterais dire simplement ceci: M. Oberholzer – je crois qu'il s'agit de lui – a dit tout à l'heure que les prestations municipales étaient un serpent de mer. Monsieur Oberholzer, les prestations municipales seront un serpent de mer dont nous parlerons tant que le RMR ne sera pas mis en place. Ce n'est donc pas de notre faute si ces problèmes reviennent chaque année à la surface. Je crois, pour répondre à certains, dont M. Mouhanna, qu'il existe un danger à ne mettre qu'un seul fer au feu; c'est-à-dire que, si l'on n'augmente que les prestations municipales et non pas, en conséquence, les allocations municipales, pleines d'avenir, c'est une situation réellement dangereuse que nous connaîtrons dans le domaine social, je vous l'ai démontré tout à l'heure.

Monsieur Mouhanna, vous me demandiez pourquoi j'ai peut-être sous-doté la rubrique. M^me^ Ecuvillon a donné une réponse: les personnes âgées se trouvant actuellement dans les EMS n'ont plus droit à ces 155 francs, parce que l'Etat les retranche de ce qu'il leur verse. Je vous donne un petit exemple un peu anecdotique: ce printemps, il y a eu une levée de boucliers à la Maison de retraite du Petit-Saconnex à cause d'une erreur informatique; tout à coup, plus personne n'a reçu ces 155 francs. Je me suis rendu sur place pour expliquer la situation aux personnes âgées, réunies dans une aula à cette occasion. Je leur ai dit que les personnes qui étaient en EMS – il y en avait parmi les présents – n'avaient pas droit aux 155 francs, et que les autres allaient les recevoir de manière rétroactive; en effet, cela faisait trois mois qu'ils n'étaient plus versés. C'était un vrai déchirement que de voir cela, parce qu'il y avait des couples, dont l'un était en EMS et l'autre pas. Voilà donc la raison pour laquelle on diminue la ligne budgétaire concernant les prestations municipales, parce qu'il y a des personnes dans les EMS et, comme l'a dit aussi René Grand, parce qu'il y a de plus en plus de personnes âgées ayant un deuxième pilier et dont le revenu est supérieur à ceux qui donnent droit aux prestations municipales.

J'aimerais quand même que l'on respecte les propos de M^me^ Cramer, même si son discours était difficile à suivre, il est vrai. Je suis d'accord avec vous, Madame Cramer – oui, et cela n'a pas été le cas de tout le monde – pour affirmer que la gauche n'a pas le monopole du cœur et du social; cela est clair. Il y a eu aussi des magistrats, comme M. Segond par exemple, qui, à la place que j'occupe actuellement à la Ville, ont quand même aussi donné un élan important à l'aide sociale. Mais maintenant que la gauche a la majorité, nous aimerions faire encore mieux.

M^me^ Barbara Cramer (L). Mieux ou plus… Pourquoi dites-vous que ce que la droite avait fait n'était pas bien fait? Tout simplement, nous avons tous traversé – pas seulement les ouvriers, mais aussi les patrons – dix années très difficiles, parce que l'économie n'était pas propice à certains développements. Dans ce genre de cas, quand l'économie va mal, que se passe-t-il? Il faut évidemment un peu plus de social. Mais, considérant que, à l'époque, dans les années 80 dont l'on nous reproche tout le temps la politique, l'économie allait très bien, je trouve que la droite était drôlement sociale, elle n'a pas une seconde oublié la population.

J'ai oublié de dire quelque chose tout à l'heure, et je vais quand même l'ajouter: les années 80 à 90, il ne faut pas l'oublier, étaient toutes des années positives, c'est-à-dire qu'il y avait un surplus économique, que le Conseil municipal et le Conseil administratif pouvaient en disposer en espérant que cela continuerait.

Quand la situation change et que l'on a beaucoup moins d'argent, il devient évidemment plus délicat de dépenser. C'est la raison pour laquelle, les neuf dernières années, la droite était un peu inquiète pour les dépenses, parce que tous nos comptes municipaux étaient négatifs.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je vous remercie, Madame Cramer. Je ne prends pas la parole pour vous répondre, mais simplement pour adresser une proposition à M. Mouhanna. Etant donné que, comme on l'a dit, les prestations municipales pourraient être retranchées si le RMR était mis en place, on pourrait peut-être créer une seule rubrique intitulée «Prestations et allocations municipales». On mettrait tout dedans, et cela nous laisserait aussi une plus grande souplesse d'intervention. C'est ce que je vous propose et, si vous êtes d'accord, relayez-moi.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je pense effectivement que le regroupement des deux rubriques «Allocations sociales» et «Prestations municipales» peut être une bonne solution, mais j'apporterai peut-être alors un petit complément à la proposition de M. Tornare. Je me réfère aux chiffres que j'ai cités tout à l'heure, c'est-à-dire aux comptes 1999, où les prestations municipales présentaient par rapport au montant budgété un excédent de 1 300 000 francs; il y avait donc des besoins supplémentaires s'élevant à un montant de 1 300 000 francs, et c'était également le cas pour les comptes 1998, par rapport au budget. Le regroupement des deux rubriques devrait entraîner une augmentation non pas de 1 million de francs, mais de 1 300 000 francs, justement en fonction des comptes par rapport au budget.

Le président. Monsieur Mouhanna, vous souhaitez donc modifier l'amendement?

M. Souhail Mouhanna. Si les autres groupes de l'Alternative sont d'accord, oui; sinon, nous maintenons notre amendement.

M. Didier Bonny (DC). Ecoutez, Monsieur le président, les dernières paroles de M. Tornare sont totalement malheureuses. Il pense faire avancer les choses, mais c'est le contraire qui se produit. Nous sommes repartis pour une demi-heure de débat, parce que, en ce qui nous concerne et en l'état actuel de la discussion, ce

soir, à minuit moins le quart, il est absolument exclu que nous décidions comme cela, sur le siège, de regrouper ces deux lignes simplement pour arriver à un terrain d'entente gauche-gauche. Non, écoutez, ce n'est pas sérieux! Venez avec cette proposition l'année prochaine, nous en discuterons en commission et nous attendrons de voir si le RMR est enfin mis en place. Il existe deux règlements, et nous n'allons pas créer une seule ligne avec deux règlements différents, Monsieur Tornare, ce n'est pas sérieux! En tout cas, en ce qui nous concerne, nous dirons non à ce tour de passe-passe de dernière minute. Que l'Alternative se débrouille de manière interne si elle n'arrive pas à se mettre d'accord!

Le président. Nous n'avons pas d'autre demande de parole concernant l'amendement de l'Alliance de gauche. Il sera donc voté tel qu'il nous a été présenté.

Mis aux voix, l'amendement de l'Alliance de gauche demandant une augmentation de 2,2 millions de francs pour les prestations municipales est refusé à la majorité.

Le président. Nous passons au deuxième amendement, que j'ai déjà annoncé, sur la même cellule, qui porte sur les allocations sociales et les secours d'urgence et dont le montant est de 1 million de francs, déposé par le groupe socialiste et les Verts.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Je ne vais pas développer à nouveau ce sujet, parce que je crois que nous avons déjà tout dit dans ce débat. J'aimerais juste préciser que le million se sépare en deux: 800 000 francs sont destinés à la ligne «Allocations sociales», et 200 000 francs aux «Secours d'urgence». Dans le budget à trois positions, tout cela fait partie du même groupe de comptes 366, «Personnes physiques».

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Le président. Nous allons immédiatement voter la compensation, que nous avions écartée tout à l'heure, lorsque nous examinions le budget du département des finances, par souci de logique dans l'examen du projet de budget et qui concerne la page 26 du projet de budget, cellule 1006. Il s'agit d'une demande d'augmentation de 1 million de francs de la taxe professionnelle pour compenser l'ajout de la somme correspondante aux allocations sociales et aux secours d'urgence.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Page 70, cellule 5008, Délégation à la jeunesse,
groupe de comptes 365, Institutions privées (Shinagawa, page jaune 96).

Le président. Nous avons reçu une proposition d'amendement déposée par M[mes] Hämmerli-Lang et Ecuvillon concernant Shinagawa. Elle demande de remettre les 20 000 francs que la commission sociale et de la jeunesse et la commission des finances ont supprimées. Le montant inscrit est de 0 franc et, avec cet amendement, il se monterait donc à 20 000 francs.

M[me] Catherine Hämmerli-Lang (R). En 1991, la Ville de Genève a signé une charte d'amitié avec la ville de Shinagawa pour la restitution d'une copie de la cloche à son propriétaire, en 1930. Ce geste politique nous a amenés à organiser des échanges pédagogiques entre des jeunes de nos deux villes, et nous estimons que ces contacts entre ces deux cultures ont déjà apporté à plus d'une centaine de jeunes une ouverture d'esprit considérable. Nous fêterons l'automne prochain le dixième anniversaire de la charte; l'Ondine genevoise, que nous avons entendue ce soir, accompagnera le Conseil administratif lors de son voyage à Shinagawa à cette occasion. Je vous demande donc d'accepter cet amendement.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts le répètent: comme nous l'avions décidé en commission, sur le fond, nous ne sommes pas opposés à l'allocation de ces 20 000 francs à Shinagawa. Si nous avons refusé ces 20 000 francs en commission sociale et de la jeunesse, c'est parce que nous avons pensé que ce sujet ne relevait pas du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Nous avions proposé au magistrat de le placer sous «Autorités», ce qui n'est toujours pas fait. Cela signifie que les Verts refuseront cet amendement tel qu'il est présenté ce soir.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Il fallait le proposer! Nous nous sommes mis d'accord entre nous, au Conseil administratif, pour ne pas déposer d'amendement afin que ce ne soit pas la boîte de Pandore. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas placé ces 20 000 francs pour Shinagawa sous la cellule «Autorités». C'est à vous de le faire! J'ai respecté la règle du Conseil administratif; il n'y a eu qu'une exception, accordée à Alain Vaissade pour le Théâtre

de Carouge. Mais je vous invite à soutenir cette proposition de subvention de 20 000 francs pour Shinagawa.

Marie-Thérèse Coullery, hélas disparue il y a quarante-neuf jours, avait été la conservatrice du Musée de l'Ariana et avait beaucoup fait pour cette amitié entre Shinagawa et la Ville de Genève, comme l'a dit M^me^ Hämmerli-Lang. Vous connaissez l'histoire de cette cloche qui se trouvait dans la collection Revilliod. Gustave Revilliod a donné sa collection et son bâtiment pour que soit créé le Musée de l'Ariana. Cette cloche, objet de vénération des bouddhistes – pas des shintos, mais des bouddhistes japonais – avait été retrouvée à Genève et offerte en 1932 par le Conseil administratif à la ville de Shinagawa. Il y a dix ans, les Japonais offraient une copie de la cloche à Genève; nous célébrons donc cet anniversaire.

M. René Winet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais simplement vous rappeler que ce pacte a été signé il y a dix ans et que, depuis dix ans, l'Association des amitiés Shinagawa-Genève agit, surtout en organisant des échanges de jeunes. Depuis dix ans, de jeunes Japonais viennent chez nous, dans nos familles, et nos enfants vont au Japon dans les familles japonaises; cela fonctionne. Mais il y a des échéances comme celle de cette année qui sont très importantes; il s'agit du dixième anniversaire de la signature du pacte d'amitié entre nos deux villes, et celle de Shinagawa a invité la Ville de Genève pour assister à cette cérémonie. Evidemment, l'Association des amitiés Shinagawa-Genève n'a pas les ressources nécessaires pour assumer tous ces frais. C'est aussi par souci de transparence budgétaire, que vous exigerez certainement, que nous avons voulu créer une ligne budgétaire réservée à cette association. Je le répète encore une fois, cela fait dix ans que dure cette situation où le Conseil administratif participe aux dépenses en donnant un peu d'argent de son enveloppe, mais je pense quant à moi que, pour la transparence de notre budget, il serait bon de savoir que nous disposons de 20 000 francs au budget pour ce pacte, et puis c'est réglé.

M^me^ Virginie Keller Lopez (S). J'ai juste une question à poser: je n'ai pas compris s'il s'agit d'une subvention extraordinaire pour le voyage des représentants de la Ville de Genève cette année, ou d'une ligne qui se renouvellerait chaque année.

Le président. C'est une ligne fixe, Madame.

Mis aux voix, l'amendement de M^mes^ Hämmerli-Lang et Ecuvillon est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Le président. Mesdames Hämmerli-Lang et Ecuvillon, avez-vous une remarque concernant les compensations à votre amendement?

M. Didier Bonny (DC). Comme il n'y a pas eu besoin de proposer de compensation pour les 100 000 francs de l'Office du tourisme, il faut prendre dans les 400 000 francs de différence entre le million de M. Muller pour la taxe professionnelle moins les 600 000 francs pour l'indexation des salaires, et il reste encore 380 000 francs à dépenser au troisième débat!

Le budget de M. Tornare, pages 65 à 70, est adopté.

Le président. Nous passons maintenant aux projets d'arrêtés. Nous avons un amendement déposé par M. Pattaroni au nom du Parti démocrate-chrétien concernant les lettres a) et c) de l'article 2 de l'arrêté 1. Cet amendement demande une diminution de 20 millions de francs sur les 107 830 821 francs inscrits au budget des investissements concernant le patrimoine administratif.

Projet d'amendement

«Art. 2. – Budget des investissements

»Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a)	patrimoine administratif	
	dépenses	Fr. *87 830 821*
	recettes	Fr. 3 892 000
	investissements nets	Fr. *83 938 821*
b)	(inchangé)	
c)	total	
	dépenses	Fr. *108 927 000*
	recettes	Fr. 7 012 000
	investissements nets	Fr. *101 915 000*

»Le budget des investissements…

»*Art. 3.* – (modifié en conséquence).»

M. Robert Pattaroni (DC). Je crois que la plupart d'entre nous doivent encore se souvenir de nos débats de ce matin. Cet amendement, compte tenu de ce que nous savons en matière de dette et de possibilité de la gérer jusqu'à nouvel

avis, reflète notre souhait de disposer au moins d'un montant de 20 millions de francs qui servira à la diminution de la dette; cette proposition d'amendement nous paraît le moyen le plus simple de mettre notre souhait en évidence. Je rappelle que, selon les calculs de la Direction des finances, il existe toute une série d'interactions pour l'année 2001 et cela génère différents effets qui conduisent à un désendettement de 35 millions de francs. Si l'opération devait se répéter maintenant, d'autres interactions interviendraient, mais il est inutile que je développe mon intervention à ce propos, puisque nous n'avons à voter que pour l'année 2001.

M. Pierre Losio (Ve). Je comprends ce que dit M. Pattaroni quant au problème de ces investissements, mais je ne peux pas partager son point de vue et j'invite ce Conseil à ne pas le suivre dans cette voie. Pourquoi? Parce que les investissements sont une déclaration d'intentions. Nous savons pertinemment, pour l'avoir constaté chaque année, que les investissements ne sont jamais tous votés; nous en votons certains, mais le reste n'est même pas réalisé au cours de l'exercice que nous allons accomplir en 2001. Peut-être arriverons-nous à 80 millions de francs, je ne sais pas. Si le Conseil municipal est plus raisonnable que l'année dernière, les débats iront plus vite et davantage de crédits seront votés.

Mais je n'invite pas le Conseil municipal à retrancher 20 millions de francs sur une somme globale, de manière abstraite, même si cela correspond effectivement à un désendettement – je vous l'accorde, Monsieur Pattaroni! Mais faisons de véritables choix! Et ces choix, quand allons-nous les faire? Nous allons déjà donner une manifestation d'intentions à propos du 19e programme d'investissements quadriennal (PIQ) que nous a soumis le Conseil administratif, que certaines commissions ont déjà fini d'étudier et que la commission des finances étudiera dès la reprise au mois de janvier.

La vraie décision sur les investissements, ce n'est ni maintenant, en séance d'examen du budget, ni quand nous débattrons du PIQ que nous la prendrons, mais au moment où nous aurons des crédits d'étude à examiner. C'est chaque fois que sera déposée une demande de crédit d'étude – je sais que la procédure a changé et que, maintenant, l'on dépose un paquet de crédits d'étude pour un certain nombre d'années – que les conseillers municipaux et les groupes politiques se détermineront en parfaite conscience et avec une parfaite connaissance de l'investissement qui leur sera proposé. A ce moment-là, chaque groupe politique pourra refuser un crédit d'étude parce qu'il ne veut pas la réalisation de tel investissement, ou en accepter un autre parce qu'il veut que soit réalisée une école ou une rénovation d'immeuble à un endroit donné. C'est alors que nous faisons les véritables choix, et c'est pour cela que je persiste à inviter tous les groupes politiques à réaliser un vrai travail quand le paquet de crédits d'étude sera proposé. A

ce moment-là, nous ne travaillons pas dans l'abstrait, mais nous décidons très clairement si nous voulons que notre Ville construise cela ou entretienne ceci. C'est à ce moment-là que nous nous prononçons, et non pas maintenant, sur un paquet de 20 millions de francs dont on ne sait où le prendre.

En effet, où voulez-vous opérer cette coupe de 20 millions de francs? Vous souhaitez vous désendetter; je vous comprends, mais les investissements représentent des projets que nous allons réaliser, construire, et nous déciderons si oui ou non nous les voulons! A ce moment-là, nous prendrons véritablement notre décision. Je vous invite donc à ne pas suivre cet amendement qui demande une diminution de 20 millions de francs.

Le président. Avant de conclure sur ce débat, je vous donne l'information que je viens de recevoir concernant les derniers chiffres sur le département précédent, lesquels intègrent donc l'ensemble des modifications votées jusqu'ici. Pour ce qui est du total brut des charges et revenus, nous sommes à 5 438 432 francs, et nous avons un excédent de financement de 1 092 030 francs.

M. Daniel Sormanni (S). Les socialistes ne voteront pas non plus cet amendement proposé par le Parti démocrate-chrétien, parce que l'idée que le Parti démocrate-chrétien se fait du remboursement de la dette est erronée. Il faut d'abord savoir que le montant des investissements porté au budget, en l'occurrence pour 2001, est composé d'investissements pour l'essentiel déjà votés par le Conseil municipal et des coûts de travaux en cours ou en projet. En effet, une construction dure en général plus d'une année; j'imagine que le nouveau Musée d'ethnographie, lorsqu'il sera voté et mis en chantier, ne va pas être réalisé en une année, mais en plusieurs étapes; il y aura donc des tranches portées au budget pour réaliser telle ou telle partie du musée. En outre, une série d'objets sont à l'étude et leur réalisation va commencer en 2001. C'est l'addition de ces coûts qui détermine le montant des investissements inscrit au projet de budget.

Ce qui se passe, c'est que, chaque année, il y a un taux de réalisation des investissements relativement variable en fonction de différents éléments. En effet, il dépend de la capacité des entreprises d'entreprendre des travaux, des autorisations de construire qui ne sont parfois pas délivrées, ou encore d'autres facteurs qui font que ce taux de réalisation n'a jamais été de 100%. Nous souhaitons qu'il soit le plus élevé possible, puisqu'il s'agit d'investissements pour des équipements que nous voulons le plus rapidement possible et que cela crée des emplois. Il est donc parfaitement faux de vouloir retrancher quelque chose que, en réalité et pour l'essentiel, le Conseil municipal a déjà voté et souhaite voir réalisé en 2001.

En ce qui concerne l'objectif, louable en soi, de réduire la dette, c'est au moment des comptes que nous le réalisons. C'est alors que nous nous apercevons qu'il y a soit un excédent sur le budget de fonctionnement en tant que tel, soit une part non réalisée du budget des investissements, et que l'excédent – c'était le cas, je crois, suite au débat sur les comptes de cette année – est automatiquement, de par la loi, affecté au remboursement de la dette. Il est donc parfaitement inutile, comme l'a dit mon préopinant, de décider maintenant, dans l'abstrait, une réduction des investissements de 20 millions de francs.

M. Robert Pattaroni (DC). L'argumentation développée est parfaitement compréhensible. L'ennui, c'est que l'on ne peut pas non plus affirmer que nous pouvons voter aujourd'hui 122 millions de francs sur la base d'une addition examinée par le Conseil municipal. Pourquoi pas 128 millions, ou 132, ou 112? Ni M. Sormanni ni quiconque ne serait capable, ce soir, en dix minutes, de nous faire l'addition conduisant à ce total de 122 millions de francs. Je n'y peux rien, c'est une réalité! Cela fait des années que nous avons accepté de faire confiance à une addition basée sur certaines hypothèses. Nous le savons. On ne veut pas reconnaître que nous votons un montant un peu dans le bleu; nous, nous l'admettons, et les autres partis doivent faire de même.

Je note que le Grand Conseil, dont nous savons quelle est la majorité, vient de voter un budget comportant 28 millions de francs de bénéfice. Ils sont bobets, alors? Pourquoi ont-ils voté ces 28 millions de francs? Et que vont-ils en faire? J'aimerais bien aussi, Monsieur le président, que les différents partis de l'Alternative communiquent un peu plus entre eux, parce que ce qu'ils ont dit vendredi ici, en séance du Grand Conseil, avait l'air cohérent, mais voilà que, le samedi, ils parlent autrement! Nous avons un peu de peine à suivre.

M. Alain Vaissade, maire. Quelques mots pour répondre tout de suite à M. Pattaroni. Nous avons un excédent de revenus de 5 millions de francs, mais le sujet sur lequel vous voulez intervenir est délicat. Je voudrais vous rappeler que le Conseil administratif, lorsqu'il vous a présenté le 19e programme d'investissements quadriennal – ce qui était une nouveauté, puisque, auparavant, nous avions un programme financier quadriennal qui revenait et était adapté – l'avait préparé pour quatre ans. Les discussions ont été nombreuses et âpres. Pourquoi? Parce que, pour réaliser les objectifs que nous nous étions fixés au Conseil administratif selon certaines volontés politiques, il fallait dépenser plus de 600 millions de francs. Nous avons donc longtemps délibéré sur les choix que nous vous avons proposés, et la somme qui vous est proposée aujourd'hui ne correspond pas au montant maximal; il ne s'agit pas là de crédits à la réalisation hypothétique! Elle

dépend des priorités du Conseil administratif. Si vous enlevez 20 millions de francs, vous allez donc déséquilibrer le programme que nous avions élaboré au Conseil administratif.

M. Didier Bonny (DC). De toute façon, je crois que le vote est acquis. Mais je voudrais m'exprimer par rapport à différents propos que j'ai entendus. Rien que concernant ce que vient de dire M. le maire: je suis rapporteur pour le PIQ de votre département, Monsieur Vaissade. Les montants proposés pour la Comédie, par exemple, sont sous-évalués, on le sait déjà; pour le Musée d'ethnographie c'est pareil, quoique l'on ne sache pas trop ce qui va se passer avec ce musée. Bref, c'était une parenthèse maintenant terminée.

La seule chose que nous puissions savoir et sur l'observation de laquelle nous puissions nous baser, ce sont les années passées: on le voit bien, en 1999, nous sommes arrivés à 60 ou 65 millions. Donc, proposer 120 millions de francs pour l'année prochaine, c'est artificiel! Nous pouvons poursuivre le raisonnement et nous dire: «De toute façon, ce sera par la suite affecté à la dette, attendons de voir ce qui se passe.»

Toutefois, en ce qui concerne le Parti démocrate-chrétien, nous voulons, ce soir ou demain matin, plus exactement, montrer notre volonté affirmée de nous désendetter, et nous avons donc opté pour ce moyen-là, qui est le moins dommageable pour notre collectivité; c'est pourquoi nous le préférons à une baisse des centimes additionnels, comme vous l'avez remarqué à notre vote. Il est évident – et si les personnes ici présentes, qui le savent pertinemment, étaient de bonne foi, elles le reconnaîtraient – que, avec 20 millions de francs de moins, nous ne mettons absolument pas en danger des investissements de la Ville de Genève pour l'année prochaine, nouveau Musée d'ethnographie compris, Monsieur Vaissade, si c'est là votre crainte.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). J'ai rappelé ce matin que, lors des débats de la commission des finances et en tout cas en ce qui concerne mon groupe et l'autre composante de l'Alliance de gauche, si nous avons voté de tels investissements tout en sachant effectivement que leur taux de réalisation n'est pas de 100%, c'était parce que nous le savions. Le Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie nous a assez dit que les sommes non dépensées étaient affectées à la diminution de la dette. C'est la raison pour laquelle nous avions voté cette somme telle quelle.

Il se trouve que, ce soir, le Parti démocrate-chrétien affirme qu'une réduction des investissements d'une part ne remet pas en cause le plan des investissements,

dans la mesure où, de toute façon, elle est étalée sur toute l'année, et que, d'autre part, il s'agit de donner un signal de notre volonté de désendettement. C'est comme au poker: nous avons envie de voir. Si le Parti démocrate-chrétien ne fait pas de démagogie et que, effectivement, lorsqu'il exprime cette idée, cela signifie qu'il va voter le budget et retirer son amendement sur le centime additionnel, nous sommes prêts, les groupes de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants, et Parti du Travail et progressistes), à jouer le jeu.

M. Didier Bonny (DC). Je pense que répondre à M. Mouhanna est la moindre des choses. Je répète, pour la dernière fois, que nous n'avons à aucun moment déposé d'amendement demandant de baisser le centime additionnel; le Parti libéral et le Parti radical ont respectivement proposé une baisse de deux centimes et d'un centime, mais, nous, nous n'avons rien proposé de tel. Notre proposition consiste en cette réduction de 20 millions de francs d'investissements. Si elle est votée par la majorité de ce plénum, alors nous voterons le budget et, évidemment – sinon, il y aurait une contradiction – nous ne voterons pas de baisse de centime additionnel. Les Partis libéral et radical le savent, nous le leur avons dit. C'est évident! Par contre, si cette baisse de 20 millions de francs n'est pas votée, et il semble que ce sera le cas, cela voudra dire pour nous qu'il n'y a pas de volonté de la part de ce plénum, en tout cas de sa majorité, d'aller vers le désendettement. A ce moment-là, nous pensons qu'il est juste que la population de la ville de Genève s'y retrouve, même un tout petit peu, et nous soutiendrons la baisse d'un centime additionnel. Voilà, je crois que c'est clair!

M. Alain Vaissade, maire. Je voudrais revenir sur l'intervention de M. Bonny. Cette année, nous avons dû voter d'urgence un investissement de 70 millions de francs; était-il prévu au plan d'investissements quadriennal? Et alors? Que s'est-il passé? Et que va-t-il se passer l'année prochaine? Les 70 millions de francs que vous avez votés pour la Banque cantonale de Genève s'ajoutent aux investissements prévus. Vous verrez ce qui va se passer sur les comptes 2000. Nous allons être pénalisés par rapport à cet investissement supplémentaire de 70 millions de francs. Et maintenant, pour 2001, vous voulez diminuer de 20 millions de francs les investissements. Eh bien, ce n'est pas raisonnable! Nous avons, au Conseil administratif, défini une stratégie pour réaliser des objectifs; si vous nous supprimez 20 millions de francs, nous serons pénalisés et nous ne pourrons pas proposer certains des investissements prévus dans notre programme de législature.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je voudrais juste dire

deux mots, Monsieur le président, pour ramener le débat à son juste niveau. En effet, cette discussion est finalement éminemment théorique. Que l'on suive la proposition de M. Pattaroni et de son groupe ou qu'on la refuse, je dirais que c'est bonnet blanc, blanc bonnet. Vous l'avez un peu laissé entendre, Monsieur Pattaroni, et les tableaux que vous avez ajoutés à l'appui de votre rapport de minorité démontrent que, au cours des dix dernières années, effectivement, on a régulièrement enregistré un taux de réalisation oscillant entre 50 et 85% des investissements votés. A première vue, donc, vous avez raison de proposer que nous calculions au plus juste.

Il est vrai – je ne sais plus qui le rappelait tout à l'heure – que le Grand Conseil a fait exactement le même raisonnement puisque, sur un budget de 6 milliards de francs, il y a à peu près 500 millions de francs d'investissements. Vous savez que le Grand Conseil également, pour montrer un signe, a réduit de 50 millions de francs le montant des investissements. Toutes proportions gardées, nous avons un budget d'environ 1 milliard de francs avec 120 millions de francs d'investissements, ce qui correspond donc grosso modo à 14% d'investissements, alors que l'Etat en est à peu près à 8% d'investissements sur la masse de son budget. Nous pourrions donc effectivement nous dire qu'il n'est pas totalement déraisonnable d'aller dans votre sens.

Mais tout cela ne peut s'interpréter que comme étant un signe politique. Cela reviendrait à dire, à ce moment-là, que les collectivités publiques se doivent de jouer un rôle de politique anticyclique et que, dans des situations comme celles que nous connaissons actuellement où elles veulent montrer ce signe-là, elles devraient aussi, dans un deuxième temps, quand la situation va beaucoup moins bien, montrer par des investissements supplémentaires qu'elle peut aider l'économie. Ce raisonnement serait beaucoup plus crédible. En effet, je comprends la position de M. Mouhanna qui considère que c'est un jeu de poker. Maintenant, regardons les cartes: d'une part, le Parti démocrate-chrétien dit qu'il faut faire des efforts pour réduire la dette et, par conséquent, montrer un signe en diminuant le montant des investissements. Mais, si jamais cette proposition devait être refusée, alors il voterait une diminution du centime additionnel, ce qui équivaudrait à creuser davantage la dette.

Si, au Parti démocrate-chrétien, vous voulez éviter de faire un mauvais choix en vous mettant du côté des radicaux et des libéraux et leur permettre de faire un bon choix en se mettant de votre côté, c'est à vous de décider, mais, de toute façon, sachez que nous ne nous sentirons pas limités par les investissements que nous avons choisis. Comme l'a dit tout à l'heure Alain Vaissade, de toute façon, c'est aux comptes que la réalité apparaîtra. Si d'aventure il devait y avoir moins de dépenses que les investissements programmés, la différence ira bien évidemment en déduction de la dette. Il s'agit donc d'un pur exercice comptable. Que

vous votiez l'une ou l'autre solution, de toute façon, le résultat est le même. Par conséquent, à vous, conseillers municipaux, de décider si vous entendez donner un signe politique pour permettre au Parti démocrate-chrétien de voter ce budget.

Mis aux voix, l'amendement du Parti démocrate-chrétien est refusé par 33 non contre 21 oui (quelques abstentions).

Le président. Nous sommes à bout touchant du deuxième débat. Je vais donc à présent faire voter les arrêtés 1, 2 et 3, que je vais vous lire in extenso. *(Le président donne les nouveaux chiffres figurant dans les arrêtés. Voir ci-après.)*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 1 est accepté à la majorité (quelques oppositions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 2 est accepté à la majorité (quelques oppositions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 3 est accepté à la majorité (1 opposition et quelques abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Arrêté 1. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à 974 154 828 francs, sous déduction des imputations internes de 86 503 439 francs, soit un total des charges nettes de 887 651 389 francs, et les revenus à

979 593 260 francs, sous déduction des imputations internes de 86 503 439 francs, soit un total des revenus nets de 893 089 821 francs.

L'excédent de revenus présumé s'élève à 5 438 432 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a)	patrimoine administratif	
	dépenses	Fr. 107 830 821
	recettes	Fr. 3 892 000
	investissements nets	Fr. 103 938 821
b)	patrimoine financier	
	dépenses	Fr. 21 096 179
	recettes	Fr. 3 120 000
	investissements nets	Fr. 17 976 179
c)	total	
	dépenses	Fr. 128 927 000
	recettes	Fr. 7 012 000
	investissements nets	Fr. 121 915 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

a)	patrimoine administratif		
	investissements nets		Fr. 103 938 821
	amortissements ordinaires	Fr. 60 300 955	
	amortissements complémentaires	Fr. 57 000 000	
	excédent de revenus de fonctionnement	Fr. 5 438 432	
	autofinancement		Fr. 122 739 387
	excédent de financement		Fr. 18 800 566
b)	patrimoine financier		
	investissements nets		Fr. 17 976 179
	amortissements (autofinancement)		Fr. 267 643
	insuffisance de financement		Fr. 17 708 536

c) total

investissements nets		Fr. 121 915 000
amortissements ordinaires	Fr. 60 568 598	
amortissements complémentaires	Fr. 57 000 000	
excédent de revenus de fonctionnement	Fr. 5 438 432	
autofinancement		Fr. 123 007 030
excédent de financement		Fr. 1 092 030

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 5 438 432 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Arrêté 2. – Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2001, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2001 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2001.

Arrêté 3. – Emprunts

Article premier

Le Conseil administratif est autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 2

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2001, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le président. Nous avons donc terminé ce deuxième débat. Nous allons reprendre notre séance dans quelques instants avec le troisième débat, après une courte interruption de séance.

(La séance est suspendue de 0 h 20 à 0 h 30.)

Troisième débat

Le président. Nous avons un certain nombre d'amendements repris en troisième débat. Je vous rappelle que tout peut être rediscuté en troisième débat. L'assemblée souhaite-t-elle que je fasse du page par page, ou pouvons-nous nous en tenir aux amendements? Réglementairement, je devrais faire du page par page, mais il me semble que c'est un peu une perte de temps. Aussi, avec votre approbation, je m'en tiendrai aux amendements.

Page 18, cellule 8001, Conseil administratif, groupe de comptes 365, Institutions privées.

Le président. Nous avons reçu un amendement déposé par les Verts concernant un transfert de 20 000 francs. Il s'agit des 20 000 francs de la ligne de Shinagawa, qui passent de la cellule 5008, groupe de comptes 365, à la cellule 8001, groupe de comptes 365. L'ancien montant est de 560 000 francs et le nouveau serait de 580 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Page 21, cellule 100180, Encouragement à l'économie et au tourisme genevois, groupe de comptes 365, Institutions privées (Fondation pour le tourisme genevois, page jaune 79).

Le président. Nous avons un amendement déposé par M. Winet concernant la Fondation pour le tourisme genevois, anciennement l'Office du tourisme, et demandant une subvention de 100 000 francs. L'ancien montant du groupe de comptes 365 est de 100 000 francs et le nouveau s'élèverait à 200 000 francs.

M. René Winet (R). C'est la dernière fois que je prends la parole *(quelques applaudissements)*, mais j'aimerais quand même revenir avec ces 100 000 francs. Pourquoi? Parce que, après avoir consulté certains d'entre vous tout à l'heure, j'ai constaté que vous n'êtes pas contre cet Office du tourisme ni contre le tourisme, mais que vous avez tout simplement l'impression que cette demande de subvention de 100 000 francs est un peu tombée du ciel ce soir et que vous n'avez pas eu le temps de l'étudier. Mesdames et Messieurs, si vous voulez défendre l'emploi dans le domaine du tourisme – et vous savez très bien que c'est très important…

Une voix. C'est mal payé!

M. René Winet. C'est mal payé? Alors justement! Donnez un signe ce soir pour montrer que vous aimeriez soutenir le tourisme et surtout l'emploi dans le domaine du tourisme et de la restauration, de l'hôtellerie. Si vous ne suivez pas ce que demande cet amendement, j'ai bien compris le message: vous ne soutenez pas le tourisme à Genève, et c'est très déplorable!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 35 non contre 32 oui (3 abstentions).

Page 26, cellule 1006, Taxe professionnelle,
groupe de comptes 409, Taxe professionnelle communale.

Le président. Nous avons un amendement de M. Mouhanna, qui propose une augmentation de 2 200 000 francs sur le montant de la taxe professionnelle, en vue de financer les prestations municipales de la Ville de Genève, inscrites à la page 95. L'ancien montant est de 76 000 000 de francs et le nouveau serait de 78 200 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité.

Page 43, cellule 310352, Théâtres et compagnies permanentes, groupe de comptes 365, Institutions privées (Théâtre de Carouge – Atelier de Genève, page jaune 83).

Le président. Nous avons reçu un amendement des Verts demandant une augmentation de 500 000 francs pour le rétablissement partiel de la ligne concernant le Théâtre de Carouge. L'ancien montant est de 1 941 000 francs et le nouveau montant serait de 2 441 000 francs.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Monsieur le président, je m'excuse, mais j'ai remis à M[me] Sagace nos amendements…

Le président. L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants, et Parti du travail et Progressistes) présentent donc le même amendement que les Verts; il porte en effet sur la même somme.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 35 non contre 30 oui (4 abstentions).

Page 68, cellule 5004, Espaces verts et environnement, groupe de comptes 365, Institutions privées.

Le président. Nous passons à une proposition d'amendement concernant le concours de fleurissement de Genève. La subvention de 23 750 francs allouée à ce concours a été supprimée le 16 décembre 1995 et M. Winet demande de la rétablir. L'ancien montant du groupe de comptes 365 est de 116 800 francs et le nouveau s'élèverait à 140 550 francs.

M. René Winet (R). J'ai déposé à la dernière minute un amendement concernant le concours de fenêtres et balcons fleuris. Vous savez que c'est un concours qui… *(Brouhaha.)* J'ai le temps! Le concours de fenêtres et balcons fleuris est très populaire; il a lieu à Genève depuis des années.

Le président. Je rappelle que tout objet peut être repris en troisième débat, et M. Winet est parfaitement dans son droit.

M. René Winet. Le subventionnement de ce concours a été supprimé par le Conseil municipal en 1995 pour le budget 1996. C'est un peu comme pour la sub-

vention à l'Office du tourisme. Tout à coup, on a fait des économies juste là où la population pouvait éventuellement être touchée. Ce concours est très populaire et très apprécié, et je vous demande d'accepter cet amendement demandant une augmentation de 23 750 francs.

M. Didier Bonny (DC). Je dois dire que cet amendement me fait bondir pour plusieurs raisons. D'abord – même s'il est vrai, comme vous l'avez relevé, Monsieur le président, que M. Winet a tout à fait le droit de revenir en troisième débat avec tous les amendements qu'il veut – on peut dire que cet amendement tombe du ciel, comme cela, à la dernière minute! Je voudrais rappeler pour ceux qui sont dans cette enceinte depuis peu de temps que parvenir à supprimer cette subvention a nécessité un combat homérique durant plusieurs années, alors que nous étions dans une période de vaches très maigres. Mais ce n'est pas parce que nous sommes maintenant en période de vaches grasses qu'il faut se permettre n'importe quoi.

En l'occurrence, depuis l'année où cette subvention a été supprimée, nous avons pu constater qu'il y a toujours des balcons fleuris, et qu'ils sont peut-être encore plus resplendissants qu'avant. Ce concours a des sponsors et tout ce qu'il faut et, par conséquent, j'espère bien que, après avoir supprimé la subvention au Théâtre de Carouge, ce plénum ne va pas remettre ces 23 750 francs au budget pour le concours des balcons fleuris.

M. Roman Juon (S). Ce n'est pas parce que nous sommes contre le fleurissement des balcons que nous allons nous opposer à cette proposition d'amendement, mais parce qu'elle arrive au plus mauvais moment. En effet, nous en avons assez, et vous profitez de la situation, Monsieur Winet. Vraiment, vous ne rendez pas service à ceux qui organisent ce concours. Actuellement, tout fonctionne très bien, le concours existe, et vous le savez parfaitement: M. Manuel Tornare n'a pas pu venir à la séance du Conseil municipal du 15 novembre, à 20 h 30 – il s'en est excusé – parce qu'il présidait la remise des prix. Monsieur Winet, revenez avec une autre proposition au mois de janvier, février, mars, avril, quand vous voudrez, mais ne nous faites pas ce coup-là, vous ne rendez pas du tout service à la cause que vous défendez. Je vous propose donc de retirer votre amendement.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Il est vrai que j'étais absent pour la bonne cause, car il y a trois prix qui sont remis par la Ville de Genève au concours des balcons fleuris. *(Remarque de M. Persoz.)*

Monsieur Persoz, vous qui êtes en général très attentif aux milieux populaires, en tant que libéral – vous nous dites souvent que les libéraux… *(Brou-*

haha.) Absolument! Si vous vous rendez un jour à ce concours des balcons fleuris, vous vous rendrez compte qu'il touche vraiment des gens très amoureux de la nature et issus de différents milieux populaires. Je pense que, 23 750 francs, ce n'est pas trop demander.

Je rappelle quand même à M. Bonny que, l'année passée, c'est grâce à Philippe Cottier que la subvention au concours des roses nouvelles a été rétablie. Philippe Cottier a même rappelé que c'était son grand-père, alors conseiller administratif, qui avait créé ce concours. J'invite donc les démocrates-chrétiens à suivre cette proposition de rétablissement de la subvention au concours des fenêtres et balcons fleuris.

M. Didier Bonny (DC). Monsieur Tornare, je dois dire que nous avons eu tout à l'heure un débat concernant les prestations et allocations municipales de niveau bien plus élevé qu'à présent, mais il est vrai qu'il est très tard. Vous avez dit vous-même que c'était une question de priorité. Si les balcons fleuris sont une priorité pour vous, Monsieur Tornare, eh bien, prenez cet argent dans votre cassette et on n'en parle plus! Merci!

Le président. Je propose à chacun de garder un minimum de dignité jusqu'à la fin de nos débats, s'il vous plaît.

Mis aux voix, l'amendement de M. Winet est refusé à la majorité (1 abstention).

Le président. Nous en arrivons aux amendements concernant les arrêtés. J'ai conservé les amendements du groupe libéral concernant le financement des arrêtés. Si vous êtes d'accord, je suggère que nous commencions avec l'arrêté 1. Nous avons reçu deux amendements concernant cet arrêté: l'un est déposé par M. Lescaze, et l'autre par le groupe libéral. Nous traitons d'abord l'amendement libéral, qui demande de remplacer, à l'article premier de l'arrêté 1, «revenus à 979 593 260 francs» par «revenus à 952 575 210 francs».

Projet d'amendement

«*Article premier.* – Budget de fonctionnement

»Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à (…) et les revenus à *952 575 210* francs…»

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Le groupe libéral a déposé des amendements visant à la fois à baisser les centimes additionnels de deux points et à trouver la contrepartie, c'est-à-dire le financement de cette baisse grâce à une baisse générale de 3,5% sur les départements pour ce qui concerne le budget de fonctionnement, donc les amortissements et investissements. Nous n'allons pas recommencer tout le débat d'aujourd'hui. Si le troisième débat a été prévu pour susciter une réflexion et peut-être un changement de position, nous craignons fort ce soir que les quinze minutes d'interruption n'aient pas pu vous apporter la sagesse et la clairvoyance.

Le groupe libéral sera évidemment amené ce soir à refuser le budget. Nous sommes toutefois satisfaits, parce que nous pensons être cohérents. Nous avons une vision politique qui n'est pas la vôtre, mais nous avons au moins une chance, celle de demain et de lundi, qui consiste à ne pas avoir à justifier d'un budget qui augmente de façon peu contrôlée. Nous pouvons dire que, nous, nous avons adopté la proposition suivante: augmentation du budget, certes, mais augmentation maîtrisée, et également diminution d'impôts de façon à pouvoir et satisfaire les exigences sociales et celles des prestations municipales et du service public, et alléger la fiscalité. Nous sommes fiers de pouvoir demain défendre cette position et la justifier chez nous, dans la rue, auprès des gens que nous allons rencontrer.

Votre position sera à mon avis un peu plus difficile à défendre. En effet, comment expliquer à la population que, selon vous, les rentrées fiscales augmentent, on dépense davantage, on ne réfléchit pas sur ce qui s'est passé précédemment et on continue ainsi? C'est négliger ce qui peut vous arriver, c'est-à-dire simplement un manque de rentrées fiscales. Vous ne voulez pas maîtriser le budget et, si la fiscalité baisse, vous serez de nouveau ennuyés sur ce plan-là. Vous augmentez les charges de fonctionnement et vous manquez un peu de clairvoyance.

Mis aux voix, l'amendement libéral est refusé à la majorité (acceptation des groupes libéral et radical).

Le président. Nous en sommes toujours à l'arrêté 1, mais nous avons reçu cette fois-ci un amendement déposé par M. Lescaze. Il demande de remplacer, dans l'article premier, «revenus à 979 593 260 francs» par «revenus à 965 109 235 francs».

Projet d'amendement

«*Article premier.* – Budget de fonctionnement

»Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à (…) et les revenus à *965 109 235* francs…»

M. Bernard Lescaze (R). Lors de notre séance de 14 h, nous avons proposé la baisse d'un centime additionnel, de façon à donner également à l'ensemble des contribuables une petite part de la prospérité nouvelle des finances de notre Ville, prospérité qui se remarque dans l'important accroissement des charges de fonctionnement du budget que la majorité alternative s'apprête à voter. Non seulement aucun de nos amendements n'a été accepté aujourd'hui, mais, de plus, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous avez refusé de diminuer le montant de 120 millions de francs des investissements, alors même qu'un magistrat de gauche vous proposait de le faire. Nous avons effectivement une autre politique, qui consiste à diminuer d'abord la dette et également à pouvoir réduire les impôts. Vous nous direz que ce n'est pas possible, mais vous faites erreur, Mesdames et Messieurs de l'Alternative! C'est une politique possible, et c'est précisément celle que Mme Calmy-Rey et l'ensemble du Conseil d'Etat ont proposée au Grand Conseil, lequel, à ma connaissance, a également une majorité alternative. Il l'a acceptée il y a plusieurs mois et l'a confirmée dans sa majorité à la séance de vote du budget hier soir.

Dans ces conditions, je vous demande d'aller dans le même sens et de voter l'amendement demandant, selon le mécanisme exposé ce matin, la baisse d'un seul centime additionnel – c'est un geste symbolique, un geste fort – et, pour compenser cela, la diminution linéaire d'environ 12,5 millions de francs sur le groupe de comptes 31, ce qui correspond à 7,5% à peu près de ces charges, soit un taux très inférieur à l'augmentation d'environ 14 millions de francs annoncée ce matin, si ma mémoire ne me trompe pas. Je vous invite donc à voter cela. Si vous ne l'acceptez pas, nous serons évidemment contraints de refuser clairement ce budget qui n'est pas le nôtre et qui relève d'une politique que nous n'hésitons pas à considérer comme un peu populiste et démagogique. Nous regrettons que vous n'ayez pas suivi les excellents conseils de Mme Calmy-Rey à ce sujet.

M. Didier Bonny (DC). Le vote ne se passe pas maintenant, au troisième débat, de la même manière qu'au deuxième, puisque nous ne votons pas dans le même ordre. Concernant notre amendement demandant une diminution des investissements de 20 millions de francs que nous voulions redéposer au troisième débat, malheureusement, vu l'ordre des choses et étant donné qu'il a été refusé en deuxième débat, nous sommes obligés de penser qu'il le serait aussi en troisième débat. Pour être cohérents avec notre position, nous sommes maintenant obligés de voter la proposition du Parti radical si nous voulons respecter ce qui a été formulé dans le rapport de minorité de M. Pattaroni. En conséquence, vous pouvez retirer notre amendement, Monsieur le président, puisque tel est l'ordre des choses, à moins qu'il y ait tout à coup des hurlements dans la salle

pour demander de faire voter d'abord nos 20 millions parce que les gens auront changé d'avis entre le deuxième et le troisième débat… Je n'entends rien, donc nous retirons notre amendement.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Excusez-moi, je ne vais quand même pas laisser le mot de la fin à l'Entente. Ses représentants l'ont dit: ce n'est pas leur budget, mais celui de notre majorité. Nous avons pris des options politiques qui en font un budget de gauche. Si les uns souhaitent une diminution d'impôts et trouvent que le budget 2001 a un prix symbolique trop lourd à payer, nous, tout bien pesé, nous faisons bien plus en Ville de Genève avec 26 millions de francs dans la caisse qu'en remboursant quelque menue monnaie à nos concitoyens. Voilà, Monsieur le président, je ne voulais quand même pas laisser l'Entente clore les débats.

M. Alain Comte (AdG/TP). Il y a quand même quelque chose à dire suite au refus du budget par l'Entente, ou en tout cas par deux partis de l'Entente. Si vous étiez majoritaires, en refusant ce budget vous empêcheriez le fonctionnement de la Ville, vous mettez en danger les salaires des employés de la Ville en refusant le budget… *(Rumeur.)* Exactement! C'est votre raisonnement! C'est pour cela que nous ne pouvons pas laisser passer cela.

Mis aux voix, l'amendement de M. Lescaze est refusé à la majorité (acceptation de l'Entente).

Le président. Nous en arrivons aux amendements concernant l'arrêté 2. Nous en avons reçu deux. Le premier a été déposé par le groupe libéral, auquel je donne la parole pour qu'il le défende. Vous le retirez? *(Acquiescement de M. Oberholzer.)* Monsieur Lescaze, vous retirez également le vôtre? *(Acquiescement de M. Lescaze.)* Les compensations tombent également, j'imagine, Monsieur Oberholzer? Bien entendu! Je fais donc voter à présent les trois arrêtés tels que nous les avons modifiés lors du deuxième débat.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 1 est accepté à la majorité (opposition de l'Entente).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 2 est accepté à la majorité (opposition de l'Entente).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 3 est accepté à l'unanimité.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Arrêté 1. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à 974 154 828 francs, sous déduction des imputations internes de 86 503 439 francs, soit un total des charges nettes de 887 651 389 francs, et les revenus à 979 593 260 francs, sous déduction des imputations internes de 86 503 439 francs, soit un total des revenus nets de 893 089 821 francs.

L'excédent de revenus présumé s'élève à 5 438 432 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a)	patrimoine administratif	
	dépenses	Fr. 107 830 821
	recettes	Fr. 3 892 000
	investissements nets	Fr. 103 938 821
b)	patrimoine financier	
	dépenses	Fr. 21 096 179
	recettes	Fr. 3 120 000
	investissements nets	Fr. 17 976 179
c)	total	
	dépenses	Fr. 128 927 000
	recettes	Fr. 7 012 000
	investissements nets	Fr. 121 915 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour

la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

a)	patrimoine administratif		
	investissements nets		Fr. 103 938 821
	amortissements ordinaires	Fr. 60 300 955	
	amortissements complémentaires	Fr. 57 000 000	
	excédent de revenus de fonctionnement	Fr. 5 438 432	
	autofinancement		Fr. 122 739 387
	excédent de financement		Fr. 18 800 566
b)	patrimoine financier		
	investissements nets		Fr. 17 976 179
	amortissements (autofinancement)		Fr. 267 643
	insuffisance de financement		Fr. 17 708 536
c)	total		
	investissements nets		Fr. 121 915 000
	amortissements ordinaires	Fr. 60 568 598	
	amortissements complémentaires	Fr. 57 000 000	
	excédent de revenus de fonctionnement	Fr. 5 438 432	
	autofinancement		Fr. 123 007 030
	excédent de financement		Fr. 1 092 030

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 5 438 432 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Arrêté 2. – Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2001, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2001 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2001.

Arrêté 3. – Emprunts

Article premier

Le Conseil administratif est autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 2

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2001, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, nous sommes quasiment au terme de cette séance de vote du budget. J'aimerais d'abord remercier en votre nom le président du Conseil municipal et son bureau qui, je crois, ce soir et durant toute la journée, ont fait un excellent travail.

Je remercie évidemment le Conseil municipal de tout ce qui s'est dit aujourd'hui au cours du vote du budget, même si le ton a parfois été un peu vif, mais c'est cela, notre débat démocratique. Je remercie bien évidemment le Conseil administratif, d'abord de sa présence ce soir – vous constatez que,

lorsqu'il s'agit de sujets importants… *(rires et applaudissements)* nous sommes au complet. Vous avez aussi pu remarquer qu'il y a eu une excellente tenue de la part du Conseil administratif. Je remercie bien sûr le maire pour tout ce qu'il a dit en préambule de cette journée.

J'aimerais bien sûr aussi remercier tout particulièrement l'équipe qui a agi dans la salle. Je vais vous les citer nommément: je commencerai par M. Jean Erhardt, secrétaire général du Conseil administratif, M. Olivier Burri, secrétaire juriste du Conseil administratif, M. André Levrier, chef du Contrôle financier, M. Eric Hermann, directeur du département des finances, M. Philippe Esteban, adjoint à la direction du département des finances, M. Charles Lassauce, adjoint à la direction du département des finances, M. Aimé Mariaux, chef du Service de la comptabilité et du budget, M^me^ Sylvie Fontaine, adjointe de direction au Service du budget, M. François Pasteur, de l'Unité du budget, et M^me^ María del Carmen Moor, de l'Unité du budget. Toutes ces personnes ont passé le même nombre d'heures que nous aujourd'hui à réaliser ce travail, et je crois que nous pouvons les applaudir chaleureusement. *(Applaudissements.)*

Au nom du Conseil administratif, je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes et, comme me le suggère M. Manuel Tornare qui ne manque jamais un remerciement, eh bien, mes remerciements vont également, au nom du Conseil administratif, aux mémorialistes bien sûr et aux huissiers qui nous ont épaulés pendant toute cette belle journée. Merci à tout le monde et bonnes fêtes. *(Applaudissements.)*

Le président. La séance n'est formellement pas close, je dois encore annoncer les nouveaux objets que nous avons reçus.

4. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition suivante:

– P-36, «Mise en danger des enfants par des automobilistes empruntant la promenade de l'avenue d'Aïre pour amener leurs enfants à l'école».

Cette pétition sera renvoyée à la commission des pétitions.

5. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Les objets suivants ont été déposées:

– M-152, de *MM. Gérard Deshusses, Roman Juon* et *Alain Marquet*: «Soutien à l'Académie de musique»;
– M-153, de *MM. Gérard Deshusses* et *Roman Juon*: «Soutien au vivarium Elapsoïdea»;
– M-154, de *MM. Alain Marquet, Sami Kanaan, Guy Savary, M^mes^ Marie Vanek* et *Liliane Johner*: «Zones 30 km/h: allons de l'avant!»;
– R-33, de *MM. Guy Dossan, Michel Ducret, M^me^ Michèle Ducret, M. Alain Fischer, M^me^ Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze, Pierre Maudet* et *René Winet*: «Pour un tram en site propre à la rue de Lausanne».

6. Interpellations.

Le président. Les interpellations suivantes ont été déposées:

– I-43, de *M. Roman Juon*: «Déjections équines en Vieille-Ville durant les fêtes de l'Escalade»;
– I-44, de *M. Georges Breguet*: «Sous-utilisation de l'Intranet et abus des conférences de presse».

7. Questions.

Le président. Deux questions écrites ont été déposées:

– QE-44, de *M. Roman Juon*: «Passage piétons sous la route à Genève-Plage»;
– QE-45, de *M. Roman Juon*: «Accès des nageurs à mobilité réduite aux bassins de la piscine des Vernets».

Séance levée à 1 h.